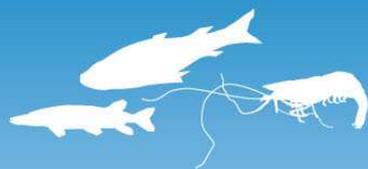


GUIDE UTILISATEUR DU TELESERVICE VITI-INVESTISSEMENT

Appel à projets 2019

Version V1.2

Unité Investissement
Vitivinicole





FranceAgriMer

INTRODUCTION

Il est rappelé qu'un bénéficiaire ne peut pas déposer un nouveau dossier si un dossier est toujours en cours : pour un même SIRET un nouveau dossier ne peut être présenté que si la demande de paiement du précédent dossier a été déposée.

Le téléservice a été testé sur les navigateurs Google Chrome, Mozilla Firefox, Internet Explorer. Veuillez de préférence utiliser une version récente de l'un de ces navigateurs.



SOMMAIRE

I. Informations pratiques	Pages 4 et 5
1. Fonctionnement du guide d'utilisateur	
2. Contacts et liens utiles	
II. Organisation générale du télé-service	Pages 6 à 13
1. Organisation pratique du télé-service	
2. Les trois onglets du télé-service	
III. Création d'un dossier de candidature	Pages 14 à 16
IV. Complétude d'un dossier de candidature	Pages 17 à 32
1. Sous onglet Demandeur	
2. Sous onglet Activité	
3. Sous onglet Présentation du programme	
V. Présentation du programme	Pages 33 à 49
VI. Justificatifs	Pages 50 à 55
VII. Récapitulatif	Pages 56 à 60
VIII. Annexes	Page 61

I. INFORMATIONS PRATIQUES

1. Fonctionnement du guide d'utilisateur

Le guide utilisateur a pour objectif de guider le bénéficiaire dans la constitution de son dossier. Ainsi, le guide est organisé de manière chronologique, en suivant les étapes successives qui se présentent au bénéficiaire.

Dans un souci de clarté, un code couleur a été utilisé.

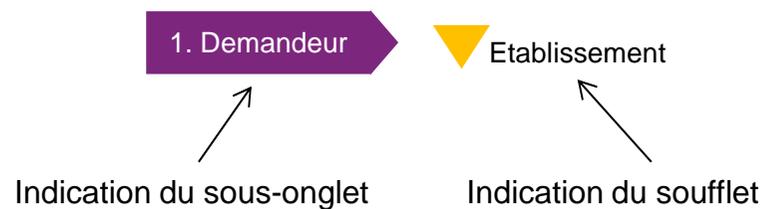
Les informations d'ordre général sont inscrites en noir.

➤ Les actions qui doivent être faites par le bénéficiaire sont inscrites en bleu, avec un tiret par action

Les précisions ou cas particuliers sont renseignés en vert

Lorsque l'action conduit à télécharger une ou des pièces justificatives, l'indication figure en bleu.

Pour les différentes parties, une signalétique présente en haut de chaque diapo vous permet de vous repérer dans l'avancement de la complétude :





FranceAgriMer

I. INFORMATIONS PRATIQUES

2. Contacts et liens utiles

- **Pour l'inscription sur le portail de FranceAgriMer, ou la compréhension du fonctionnement de la télé-procédure:**

Assistance télé-service

Téléphone : 01 73 30 25 00

Adresse Email : viti-investissement@franceagrimer.fr

- **Pour les questions relatives aux investissements éligibles ou aux critères de priorité**

Contacts ST

Voir le tableau en Annexe 2 ([dernière diapo](#)) ou lien [Appel à projets 2019](#)

- **Lien utile**

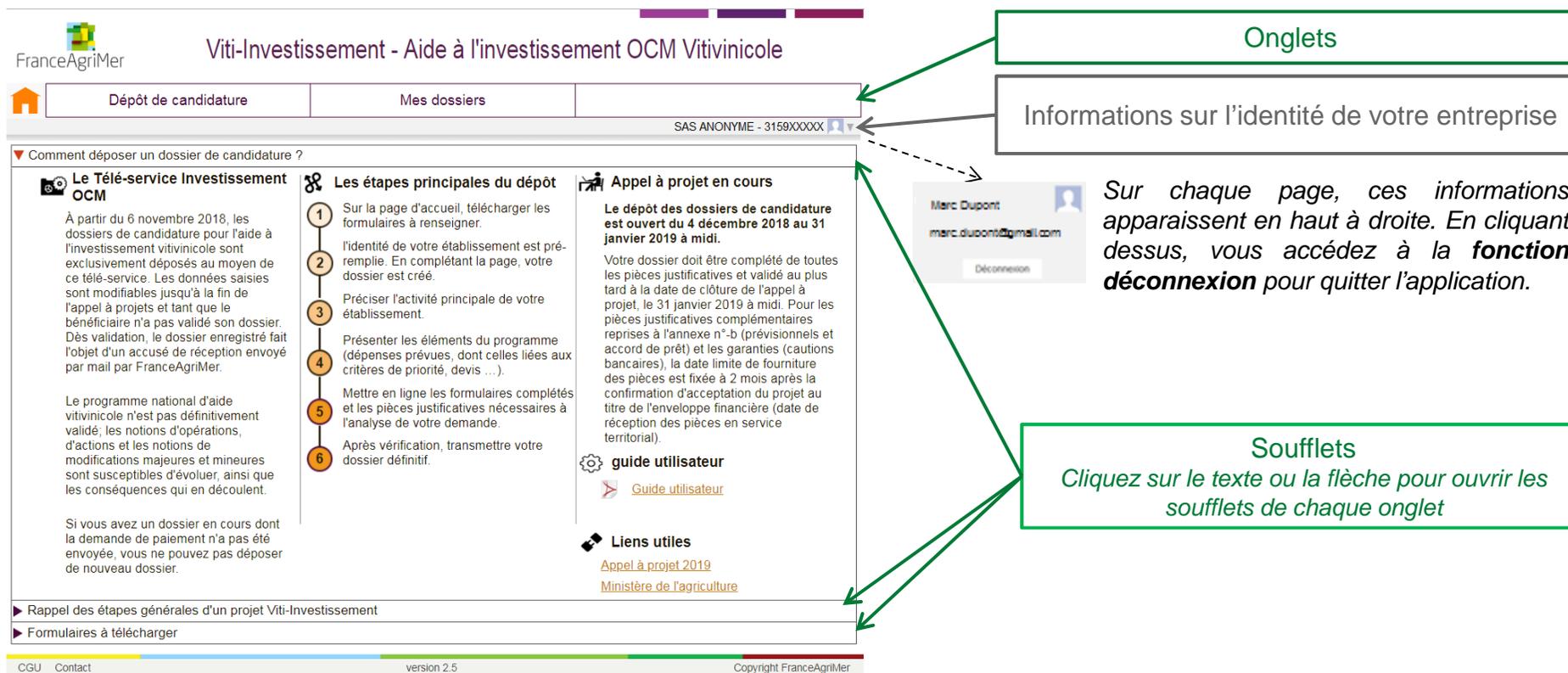
[Appel à projets 2019](#)

Ce lien vous permet de trouver les annexes utiles à la bonne compréhension de l'appel à projet 2019 ainsi que la réglementation applicable.

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

1. Organisation pratique du télé-service

Lors de chaque connexion, vous serez automatiquement dirigé vers cette page.
(Lors de la première connexion, le message en rouge : « Vous avez déjà enregistré un dossier etc. » n'apparaît pas).



Onglets

Informations sur l'identité de votre entreprise

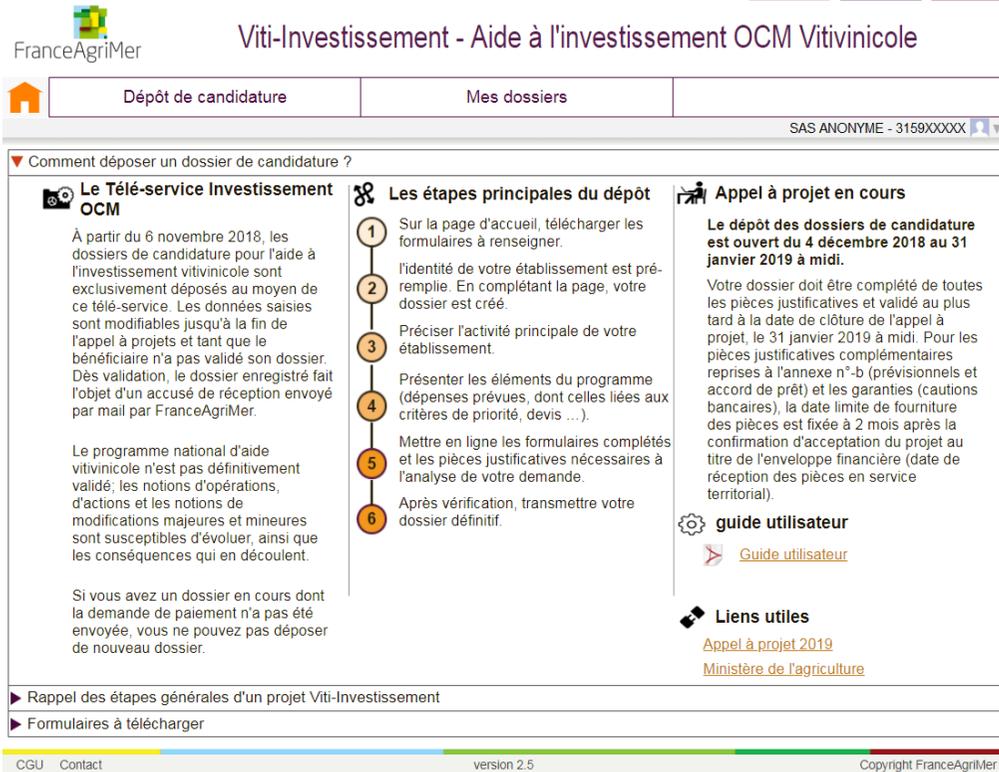
Sur chaque page, ces informations apparaissent en haut à droite. En cliquant dessus, vous accédez à la **fonction déconnexion** pour quitter l'application.

Soufflets
 Cliquez sur le texte ou la flèche pour ouvrir les soufflets de chaque onglet

CGU Contact version 2.5 Copyright FranceAgriMer

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Depôt de candidature Mes dossiers SAS ANONYME - 3159XXXXX

Comment déposer un dossier de candidature ?

Le Télé-service Investissement OCM
 À partir du 6 novembre 2018, les dossiers de candidature pour l'aide à l'investissement vitivinicole sont exclusivement déposés au moyen de ce télé-service. Les données saisies sont modifiables jusqu'à la fin de l'appel à projets et tant que le bénéficiaire n'a pas validé son dossier. Dès validation, le dossier enregistré fait l'objet d'un accusé de réception envoyé par mail par FranceAgriMer.
 Le programme national d'aide vitivinicole n'est pas définitivement validé; les notions d'opérations, d'actions et les notions de modifications majeures et mineures sont susceptibles d'évoluer, ainsi que les conséquences qui en découlent.
 Si vous avez un dossier en cours dont la demande de paiement n'a pas été envoyée, vous ne pouvez pas déposer de nouveau dossier.

Les étapes principales du dépôt

- 1 Sur la page d'accueil, télécharger les formulaires à renseigner.
- 2 l'identité de votre établissement est pré-remplie. En complétant la page, votre dossier est créé.
- 3 Préciser l'activité principale de votre établissement.
- 4 Présenter les éléments du programme (dépenses prévues, dont celles liées aux critères de priorité, devis ...).
- 5 Mettre en ligne les formulaires complétés et les pièces justificatives nécessaires à l'analyse de votre demande.
- 6 Après vérification, transmettre votre dossier définitif.

Appel à projet en cours
Le dépôt des dossiers de candidature est ouvert du 4 décembre 2018 au 31 janvier 2019 à midi.
 Votre dossier doit être complété de toutes les pièces justificatives et validé au plus tard à la date de clôture de l'appel à projet, le 31 janvier 2019 à midi. Pour les pièces justificatives complémentaires reprises à l'annexe n°-b (prévisionnels et accord de prêt) et les garanties (cautions bancaires), la date limite de fourniture des pièces est fixée à 2 mois après la confirmation d'acceptation du projet au titre de l'enveloppe financière (date de réception des pièces en service territorial).
 guide utilisateur
 Guide utilisateur

Liens utiles
 Appel à projet 2019
 Ministère de l'agriculture

► Rappel des étapes générales d'un projet Viti-Investissement
 ► Formulaires à télécharger

CGU Contact version 2.5 Copyright FranceAgriMer

L'application est divisée en trois onglets :

Onglet 1 : Accueil 

Il rassemble les informations générales concernant le téléservice.

Onglet 2 : Dépôt de candidature

Il vous permet de compléter votre dossier de candidature : vous devrez remplir les informations demandées aux différentes étapes présentes dans cet onglet.

Onglet 3 : Dossiers de candidature

Il vous permet de retrouver vos dossiers de candidature déjà créés.

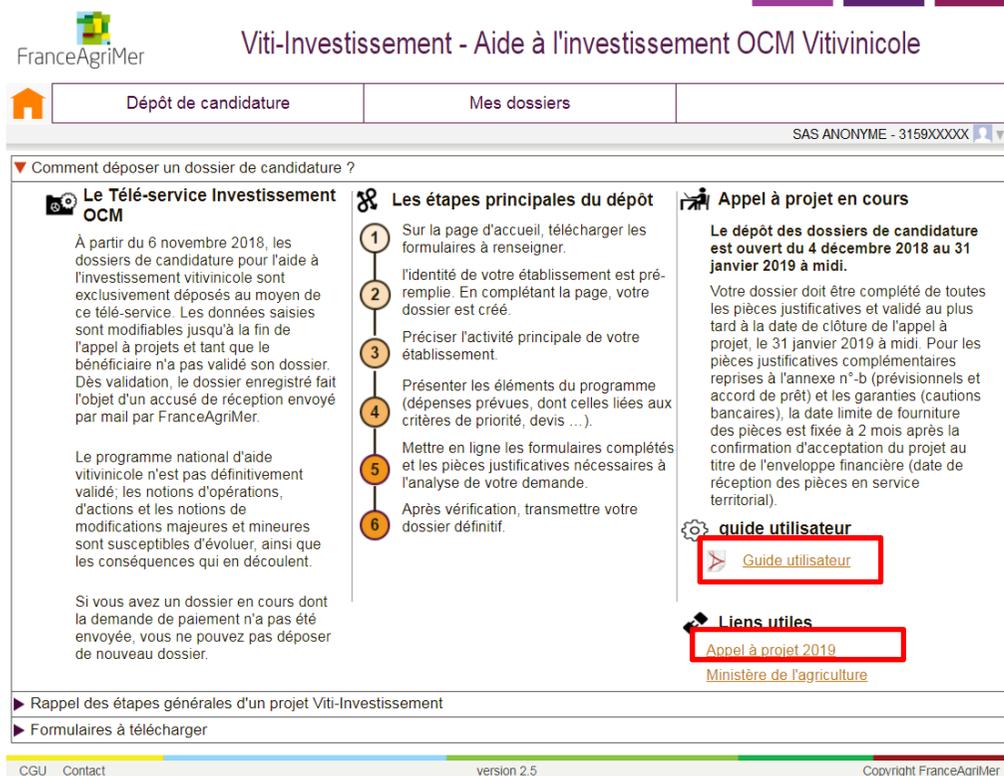
Pour passer d'un onglet à un autre, il vous suffit de cliquer sur la case de l'onglet en question.

Lors de chaque connexion, vous serez automatiquement dirigé sur l'onglet accueil.

Lors de la première connexion, l'onglet *Dépôt de candidature* est directement actif et vous permettra de créer votre dossier (diapo page 15). Lors des connexions suivantes, il est inactif. Il redevient actif après que vous ayez choisi votre dossier dans l'onglet *Dossiers de candidature*.

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service – L'onglet Accueil (1)



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Dépôt de candidature Mes dossiers SAS ANONYME - 3159XXXXX

▼ Comment déposer un dossier de candidature ?

Le Télé-service Investissement OCM
 À partir du 6 novembre 2018, les dossiers de candidature pour l'aide à l'investissement vitivinicole sont exclusivement déposés au moyen de ce télé-service. Les données saisies sont modifiables jusqu'à la fin de l'appel à projets et tant que le bénéficiaire n'a pas validé son dossier. Dès validation, le dossier enregistré fait l'objet d'un accusé de réception envoyé par mail par FranceAgriMer.
 Le programme national d'aide vitivinicole n'est pas définitivement validé; les notions d'opérations, d'actions et les notions de modifications majeures et mineures sont susceptibles d'évoluer, ainsi que les conséquences qui en découlent.
 Si vous avez un dossier en cours dont la demande de paiement n'a pas été envoyée, vous ne pouvez pas déposer de nouveau dossier.

Les étapes principales du dépôt

- 1 Sur la page d'accueil, télécharger les formulaires à renseigner.
- 2 l'identité de votre établissement est pré-remplie. En complétant la page, votre dossier est créé.
- 3 Préciser l'activité principale de votre établissement.
- 4 Présenter les éléments du programme (dépenses prévues, dont celles liées aux critères de priorité, devis ...).
- 5 Mettre en ligne les formulaires complétés et les pièces justificatives nécessaires à l'analyse de votre demande.
- 6 Après vérification, transmettre votre dossier définitif.

Appel à projet en cours
Le dépôt des dossiers de candidature est ouvert du 4 décembre 2018 au 31 janvier 2019 à midi.
 Votre dossier doit être complété de toutes les pièces justificatives et validé au plus tard à la date de clôture de l'appel à projet, le 31 janvier 2019 à midi. Pour les pièces justificatives complémentaires reprises à l'annexe n°-b (prévisionnels et accord de prêt) et les garanties (cautions bancaires), la date limite de fourniture des pièces est fixée à 2 mois après la confirmation d'acceptation du projet au titre de l'enveloppe financière (date de réception des pièces en service territorial).
[guide utilisateur](#)
[Guide utilisateur](#)
Liens utiles
[Appel à projet 2019](#)
[Ministère de l'agriculture](#)

► Rappel des étapes générales d'un projet Viti-Investissement
 ► Formulaires à télécharger

CGU Contact version 2.5 Copyright FranceAgriMer

L'onglet **Accueil** rassemble les informations générales pour le dépôt d'une candidature, sous la forme de trois soufflets :

1. Comment déposer un dossier de candidature?
2. Rappel des étapes générales d'un projet Viti-Investissement.
3. Formulaires à télécharger

Comment déposer un dossier de candidature ?

Lors de l'arrivée sur la page d'accueil, le soufflet **Comment déposer un dossier de candidature ?** s'ouvre automatiquement.

Ce soufflet décrit les étapes de dépôt de la candidature en soulignant les dates d'ouverture et de fermeture du téléservice. De plus, il permet de télécharger le **guide d'utilisateur**. Des liens sont présents, notamment vers la **réglementation de l'appel à projets 2019** (vous trouverez au bas de la page qui s'ouvre en cliquant sur ce lien, une liste d'annexes utiles à la bonne compréhension de l'appel à projet).

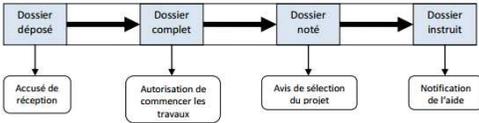
II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service – L'onglet Accueil (2)

► Comment déposer un dossier de candidature ?

▼ Rappel des étapes générales d'un projet Viti-Investissement

Rappel des étapes générales d'un projet Investissement OCM



```

    graph LR
      A[Dossier déposé] --> B[Dossier complet]
      B --> C[Dossier noté]
      C --> D[Dossier instruit]
      A --> A1[Accusé de réception]
      B --> B1[Autorisation de commencer les travaux]
      C --> C1[Avis de sélection du projet]
      D --> D1[Notification de l'aide]
  
```

► Formulaires à télécharger

► Comment déposer un dossier de candidature ?

► Rappel des étapes générales d'un projet Viti-Investissement

▼ Formulaires à télécharger

Formulaire	En quelques mots	Fichiers
Présentation de l'entreprise	Présentation de l'entreprise	
Taille de l'entreprise	Des précisions seront apportées par le bénéficiaire sur la taille de son entreprise notamment dans le cas où l'entreprise est liée à d'autres organismes	
Projet comportant une sortie de village	Dans le cas où vous renseignez un projet de sortie de village dans le téléservice.	
Autres financeurs publics	Financements sollicités et/ou obtenus en lien avec un investissement immobilier au cours des 3 années précédant la présente demande	
Annexe matériel mobile	Dans le cas où vous demandez une aide pour un matériel mobile appelé à être déplacé entre plusieurs sites.	
Prévisionnel à 3 ans	Compte de résultats, emplois, ressources et haut de bilan	
Prévisionnel à 5 ans	Compte de résultats, emplois, ressources et haut de bilan	
Non renouvellement à l'identique	Des précisions seront apportées par le bénéficiaire sur son outil de production actuel notamment les matériels détenus et les constructions en place	
Attestation caveau	Attestation de détention d'un logiciel pour la gestion des ventes de vin au caveau	
Descriptif du projet	Descriptif du projet	

Rappel des étapes générales d'un projet Viti-Investissement

Ce soufflet présente un schéma des étapes de votre candidature suite au dépôt de la demande.

Formulaires à télécharger

Ce soufflet liste 10 formulaires à télécharger si besoin.

Le premier formulaire *Présentation de l'entreprise et du projet* est à récupérer par téléchargement dans votre ordinateur et à remplir dans tous les cas. Il sera à renvoyer par téléchargement dans le télé-service plus tard dans le déroulement de la demande (sous-onglet 4. *Justificatifs* de l'onglet *Dépôt de candidature*).

Les autres pièces justificatives seront à remplir par le même mode opératoire, dans des cas particuliers. Ces cas seront rappelés au fur et à mesure de la complétude du dossier.

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service – L'onglet Dépôt de candidature (1)



Barre d'information
 Cette barre reprend la date de l'appel à projet, l'étape et le statut de votre dossier.

L'onglet **Dépôt de candidature** rassemble les informations que vous devrez renseigner, en différentes étapes, pour mener à bien votre dossier de candidature.

L'onglet est ici initialisé par l'affichage des données clés d'identification du demandeur

La partie **III. Création d'un dossier de candidature** (diapo page 14), décrit les actions à suivre pour compléter votre dossier.



II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service – L'onglet Dépôt de candidature (2)

1. Demandeur

Etablissement

• ATTENTION: tous les nombres décimaux doivent être entrés avec des points et pas des virgules.
Exemple: 123.45 => OK
123,45 => KO

Sous-onglets= chemin de fer

Le bouton *Suivant* vous permet d'accéder au sous-onglet qui suit (dans ce cas le sous-onglet 2. *Activité*). Pour cela, il faut préalablement parcourir l'ensemble des soufflets du sous-onglet où vous êtes rendu, en cliquant successivement sur chacun des titres des soufflets.

En continuant après l'affichage des données clés lors de votre première connexion (*diapo page 15*), la fenêtre fait apparaître les 7 étapes de constitution du dossier (sous-onglets sous forme de « chemin de fer ») ; Chacun de ces sous-onglets se divise en plusieurs soufflets, qui devront être ouverts les uns après les autres.

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service – L'onglet *Dossiers de candidature* (1)



The screenshot shows the user interface of the 'Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole' application. At the top left is the FranceAgriMer logo. The main title is 'Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole'. Below the title is a navigation bar with three tabs: 'Dépôt de candidature', 'Mes dossiers' (highlighted in orange), and an empty tab. To the right of the navigation bar, the user is identified as 'SAS ANONYME - 3159XXXXXXXXXXXXXXX'. Below the navigation bar is a section titled 'Mes dossiers' containing a table with the following columns: 'Appel à projet', 'Période concernée', 'Etape', 'Statut', and 'Date'. The table is currently empty. At the bottom of the page, there is a footer with 'CGU Contact', 'version 2.5', and 'Copyright FranceAgriMer'.

Lors de la première connexion, si vous cliquez sur l'onglet *Dossier de candidature*, la liste des dossiers est vide. Aucune fonction n'est disponible sur cet onglet à ce stade. L'onglet devient fonctionnel une fois que vous aurez créé votre dossier.

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service – L'onglet *Dossiers de candidature* (2)



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Bas anonyme - 31BX000000000X

Mes dossiers

Appel à projet	Période concernée	Etape	Statut	Date
INTV-GPASY-2017-57 du 27 juillet 2017 (modifiée)	2018	Candidature	Provisoire	02/11/2017

J'abandonne ce dossier Je modifie ce dossier Je consulte ce dossier

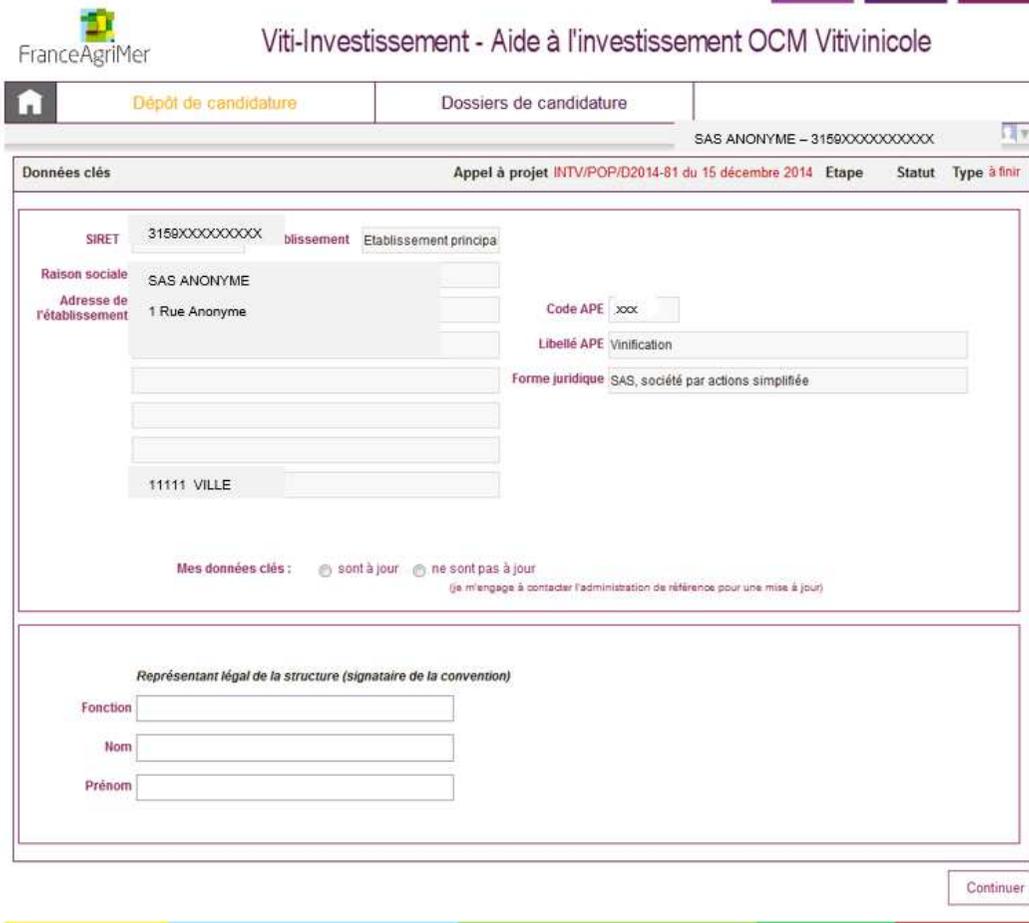
En cliquant sur ce bouton vous pouvez télécharger le fichier pdf correspondant à l'intégralité de votre dossier. Il se met à jour au fur et à mesure que vous complétez votre dossier.

Une fois que votre dossier de candidature a été créé, il vous faut à chaque connexion cliquer sur cet onglet pour continuer à compléter votre demande. Votre dossier s'affiche avec une coche à droite. Cochez et cliquez sur le bouton *Je modifie ce dossier* pour le modifier ou le compléter. Vous êtes redirigé vers l'onglet *Dépôt de candidature* pour continuer la complétude.

Si vous souhaitez abandonner votre demande, cliquez sur *J'abandonne ce dossier*.

Si vous souhaitez simplement le consulter, cliquez sur *Je consulte ce dossier*

III. CRÉATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE (1)



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Accueil Dépôt de candidature Dossiers de candidature SAS ANONYME - 3150XXXXXXXXXX

Données clés Appel à projet INTV/POP/D2014-81 du 15 décembre 2014 Etape Statut Type à finir

SIRET 3150XXXXXXXXX blissement Etablissement principa

Raison sociale SAS ANONYME

Adresse de l'établissement 1 Rue Anonyme Code APE .xxx

Libellé APE Vinification

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

11111 VILLE

Mes données clés : sont à jour ne sont pas à jour
(je m'engage à contacter l'administration de référence pour une mise à jour)

Représentant légal de la structure (signataire de la convention)

Fonction

Nom

Prénom

Continuer

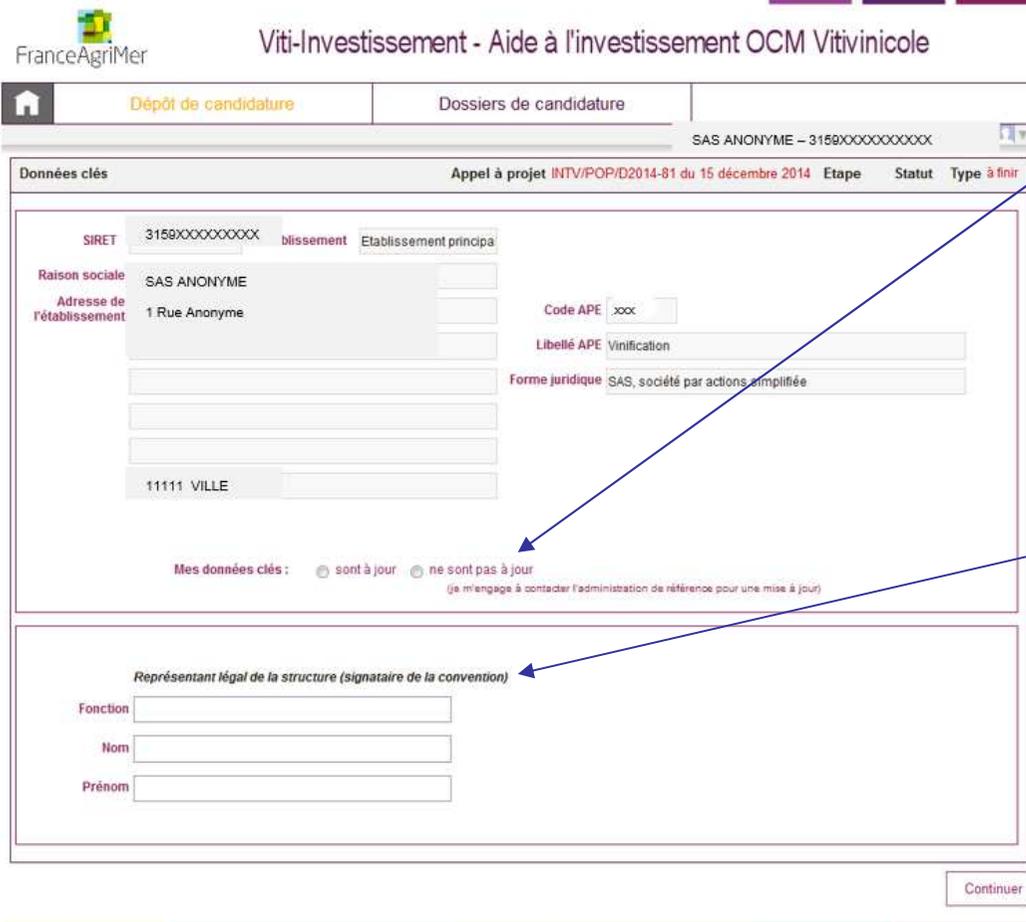
Nous allons à présent décrire les actions qui permettent de créer un dossier de candidature.

➤ À partir de la page d'accueil, cliquez sur l'onglet *Dépôt de candidature*.

Lors de votre première connexion, la fenêtre s'ouvre sur le soufflet *Données clés*: les champs sont en partie remplis automatiquement à partir des données INSEE correspondant au numéro SIRET que vous avez renseigné lors de votre inscription au e-service.

Ces informations sont non modifiables.

III. CRÉATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE (2)



➤ Vérifiez que les informations concernant votre société sont correctes et cochez la case correspondante ('sont à jour' ou 'ne sont pas à jour').

Dans le cas où les informations ne sont pas à jour, il vous faudra **impérativement** mettre à jour les données auprès de l'INSEE, via le centre de formalités des entreprises.

➤ Renseignez les informations concernant le représentant légal de la structure.

➤ Cliquer sur le bouton *Continuer* en bas à droite de l'écran.

À chaque étape, lorsque vous cliquez sur le bouton *Continuer* ou *Suivant*, les données s'enregistrent automatiquement.

III. CRÉATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE (3)

1. Demandeur

Etablissement

Votre dossier est désormais créé. À présent, il va s'agir de le compléter en suivant les différents sous-onglets et les différents soufflets de chaque sous-onglet qui présentent des champs à compléter. Après avoir cliqué sur *Continuer*, vous êtes automatiquement dirigé vers le sous-onglet *1. Demandeur* et le premier soufflet : *Etablissement*.



À partir de cette étape, votre dossier apparaît dans l'onglet Dossiers de candidature (comme indiqué dans la diapo 14).

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Demandeur

Etablissement



FranceAgriMer

Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Dépôt de candidature | Dossiers de candidature

SAS ANONYME - 3155XXXXXXX

Données clés | Appel à projet #NTV/POPI/D2014-81 du 15 décembre 2014 | Etape Candidature | Statut Provisoire

1 Demandeur | 2 Activité | 3 Présentation du programme | 4 Justificatifs | 5 Récapitulatif | 6 Transmissions | 7 Publications

Etablissement

* Type de structure Négoce | Dénomination commerciale SAS ANONYME

Adresse et contacts

Déclaration sur la taille de l'entreprise

Caractéristiques de la demande

Retour Accueil | Enregistrer | Suivant

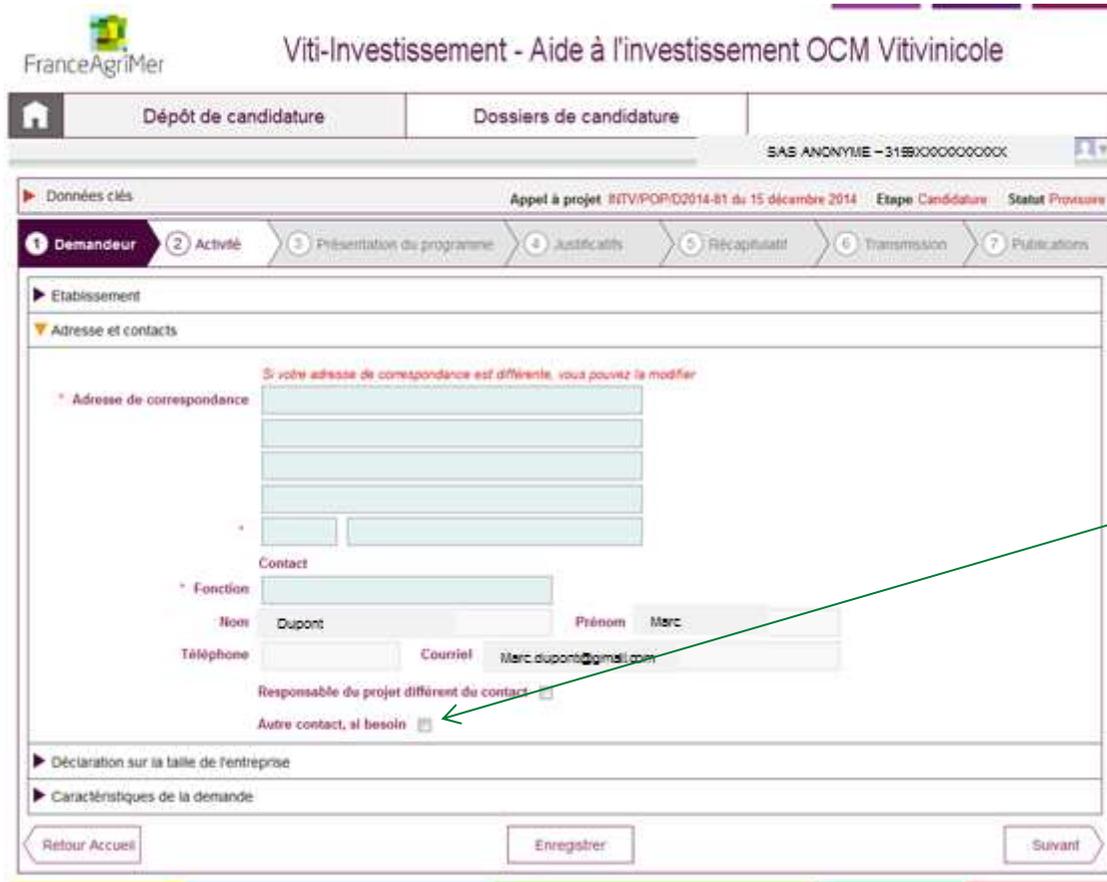
➤ Renseignez le type de structure et la dénomination commerciale de votre société.

➤ Cliquez sur le second soufflet **Adresse et contacts**.

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Demandeur

Adresse et contacts



➤ Vérifiez l'adresse de correspondance et remplir les champs obligatoires. **Ces champs sont modifiables.** Vous avez la possibilité d'ajouter des contacts si besoin.

La coche *Autre contact, si besoin* permet de donner le contact de la personne qui suit le dossier, notamment lorsque le suivi est délégué à une personne extérieure à la société demandeuse.

➤ Cliquez sur le troisième soufflet **Déclaration sur la taille de l'entreprise.**

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Demandeur

Déclaration sur la taille de l'entreprise



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Dépôt de candidature Mes dossiers SAS ANONYME - 3156XXXXXXX

Appel à projet RHY-GRWSV-2017-57 du 27 juillet 2017 (modifié) Etape Candidature Statut Provision

1 Demandeur 2 Activité 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Suivi

► Etablissement

► Adresse et contacts

▼ Déclaration sur la taille de l'établissement

* Votre entreprise a-t-elle été créée dans l'année précédant votre demande ? Oui Non

Une entreprise est autonome si :

- Elle est totalement indépendante, autrement dit elle ne possède aucune participation (capital ou droits de vote) dans d'autres entreprises et aucune entreprise ne possède de participation (capital ou droits de vote) dans l'entreprise.
- L'entreprise détient une participation de moins de 25% du capital ou des droits de vote (le plus élevé des deux facteurs) d'une ou plusieurs autres entreprises et/ou des tiers ne détiennent pas de participation de 25% ou plus de son capital ou de ses droits de vote (le plus élevé des deux facteurs).

* L'entreprise candidate est-elle autonome au titre de la règle ci-dessus ? Oui Non

* Date de clôture du dernier exercice comptable - Année N-1:

	Année N-3	Année N-2	Année N-1
* Effectif	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
* CA EGT	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
* Total bilan(€)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Taille de l'entreprise	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Calcul de la taille de l'entreprise en fonction des trois années PUE:

► Caractéristiques de la demande

Retour Accueil Enregistrer Suivre

➤ Si vous êtes dans la situation d'une création d'entreprise : cochez **Oui**. Dans ce cas vous ne pouvez avancer directement au soufflet Caractéristiques de la demande.

➤ Précisez si votre entreprise est autonome.

Rappel

Une entreprise est autonome si :

- Elle est totalement indépendante, autrement dit elle ne possède aucune participation (capital ou droits de vote) dans d'autres entreprises et aucune entreprise ne possède de participation (capital ou droits de vote) dans l'entreprise.

Ou si :

- L'entreprise détient une participation de moins de 25% du capital ou des droits de vote (le plus élevé des deux facteurs) d'une ou plusieurs autres entreprises et/ou des tiers ne détiennent pas de participation de 25% ou plus de son capital ou de ses droits de vote (le plus élevé des deux facteurs).

➤ Si vous répondez à une de ces deux conditions, votre entreprise est autonome : cochez **Oui**.

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Demandeur

Déclaration sur la taille de l'entreprise



Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Appel à projet #R1V-OPAVI-2017-57 du 27 juillet 2017 (modifié) Etape Candidature Statut Provoque

1 Demandeur 2 Activité 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Suivi

► Etablissement

► Adresse et contacts

▼ Déclaration sur la taille de l'établissement

* Votre entreprise a-t-elle été créée dans l'année précédant votre demande? Oui Non

! Une entreprise est autonome si :

- Elle est totalement indépendante, autrement dit elle ne possède aucune participation (capital ou droits de vote) dans d'autres entreprises et aucune entreprise ne possède de participation (capital ou droits de vote) dans l'entreprise.
- L'entreprise détient une participation de moins de 25% du capital ou des droits de vote (le plus élevé des deux facteurs) d'une ou plusieurs autres entreprises et/ou des tiers ne détient pas de participation de 25% ou plus de son capital ou de ses droits de vote (le plus élevé des deux facteurs).

* L'entreprise candidate est-elle autonome au titre de la règle ci-dessus? Oui Non

* Date de clôture du dernier exercice comptable - Année N-1: []

	Année N-3	Année N-2	Année N-1
* Effectif			
* CA CHT			
* Total bilan(€)			

Calcul de la taille de l'entreprise en fonction des trois années: PME

► Caractéristiques de la demande

Retour Accueil Enregistrer Suivant

➤ Si vous ne répondez pas à une de ces deux conditions, votre entreprise n'est pas autonome : cochez **NON**.

➤ Téléchargez le formulaire **Taille de l'entreprise** sur la page d'accueil, au soufflet *Formulaires à télécharger*.

➤ Remplissez le formulaire à l'aide de l'annexe n° 2 (deux documents) : *Règles de consolidation des entreprises d'un groupe & Notice explicative taille des entreprises* que vous pouvez télécharger en cliquant sur le lien de la page d'accueil [Appel à projets 2019](#).

➤ Le formulaire devra être joint lors de l'étape 4. *Justificatifs* de la complétude.

➤ Les valeurs consolidées calculées dans le formulaire (effectif, CA, bilan) permettront de renseigner le tableau,

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Demandeur

Déclaration sur la taille de l'entreprise



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Appel à projet : INV/POPD2014-61 du 15 décembre 2014 - Etape Candidature - Statut Provisoire

1 Demandeur 2 Activité 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

► Etablissement
► Adresse et contacts
▼ Déclaration sur la taille de l'entreprise

1 Une entreprise est autonome si :
Elle est totalement indépendante, autrement dit elle ne possède aucune participation (capital ou droits de vote) dans d'autres entreprises et aucune entreprise ne possède de participation (capital ou droits de vote) dans l'entreprise.
L'entreprise détient une participation de moins de 25% du capital ou des droits de vote (le plus élevé des deux facteurs) d'une ou plusieurs autres entreprises et/ou des tiers ne détenant pas de participation de 25% ou plus de son capital ou de ses droits de vote (le plus élevé des deux facteurs).

L'entreprise candidate est-elle autonome au titre de la règle ci-dessus? Oui Non

Veuillez compléter l'année 2, reporter les valeurs ci-dessous et joindre le justificatif dans l'onglet dédié.

Date de clôture du dernier exercice comptable - Année N-1

	Année N-3	Année N-2	Année N-1
Effectif			
CA €HT			
Total bilan(€)			
Taille de l'entreprise			

Calcul de la taille de l'entreprise en fonction des trois années

Attention: la taille de votre entreprise affichée ci-dessus est provisoire. Des compléments vous seront demandés à l'instruction pour déterminer la taille réelle de votre entreprise. Le taux d'aide appliqué à votre demande de subvention est susceptible d'être modifié.

► Caractéristiques de la demande

Retour Accueil Enregistrer Suivant

Que l'entreprise soit autonome ou pas,

➤ Renseignez la date de la clôture du dernier exercice comptable au format jj/mm/aaaa (l'année de cette date est nommée Année N-1).

➤ Renseignez les différents champs pour les années N-3 à N-1 (données consolidées si entreprise non autonome)

=> La taille de l'entreprise est déterminée

Dans le cas d'une nouvelle entreprise, les champs des années pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles doivent être remplis avec le chiffre zéro.

➤ Cliquez sur le quatrième soufflet **Caractéristiques de la demande**.

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Demandeur

Caractéristiques de la demande



Ce soufflet permet de renseigner des caractéristiques qui pourraient permettre à votre projet de bénéficier de certains des critères de priorité, non liés aux investissements.

Pour chacun des critères de priorité, lorsque l'on coche oui, des questions complémentaires apparaissent ainsi qu'une liste de pièces justificatives en bas de page. Vous devrez joindre lors de l'étape 4. *Justificatifs*, les pièces qui seront listées au bas de l'écran.

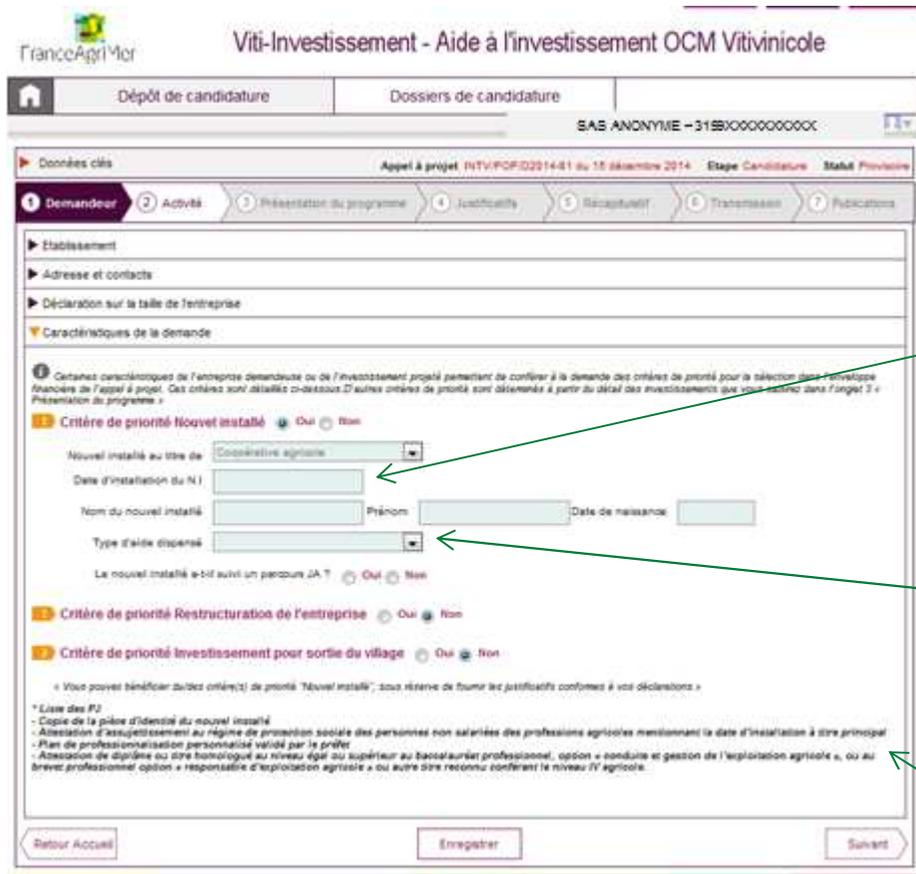
La définition de l'ensemble des critères de priorité, dans le cadre de l'appel à projets 2019, est présentée au lien de la page d'accueil ([Appel à projets 2019](#) dans :
- la *Décision Programme d'aide à l'investissement vitivinicole*, paragraphe 5.4.2 *Les critères de notation* page 17;
- l'annexe 4-a Investissements environnementaux, L'annexe 7, également présente sur ce lien, présente la définition d'un Nouvel installé.

N.B. : les critères de priorité liés à des types d'investissement, notamment le critère environnemental, seront présentés sur l'onglet 3. *Présentation du programme*.

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Demandeur

Caractéristiques de la demande



Caractéristiques de la demande

Certains caractéristiques de l'entreprise demandeur ou de l'investissement projet permettant de confirmer à la demande des critères de priorité pour la sélection des bénéficiaires de l'appel à projet. Ces critères sont détaillés ci-dessous. D'autres critères de priorité sont détaillés à partir du détail des investissements que vous réalisez dans l'onglet 5 « Présentation du programme ».

13 Critère de priorité Nouvel installé Oui Non

Nouvel installé au titre de:

Date d'installation du N.I.:

Nom du nouvel installé: Prénoms: Date de naissance:

Type d'aide dispensée:

Le nouvel installé a-t-il suivi un parcours JA ? Oui Non

14 Critère de priorité Restructuration de l'entreprise Oui Non

15 Critère de priorité Investissement pour sortie du village Oui Non

« Vous pouvez bénéficier d'un ou de plusieurs critères de priorité "Nouvel installé", sous réserve de fournir les justificatifs confirmés à vos déclarations ».

* Liste des PJ :

- Copie de la pièce d'identité du nouvel installé
- Attestation d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles mentionnant la date d'installation à titre principal
- Plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet
- Attestation de diplôme ou titre homologué au niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel, option « conduite et gestion de l'exploitation agricole », ou au Brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » ou autre titre reconnu conférant le niveau IV agricole.

Retour Accueil Enregistrer Suivant

Si vous répondez **Oui** au critère de priorité Nouvel Installé,

➤ Remplissez les champs qui apparaissent.

Pour le champ '**Date d'installation du N.I.**', il faut renseigner la date d'installation de l'exploitant ou dans le cas d'une coopérative agricole, la date d'installation de l'exploitant nouvellement installé aidé par la coopérative (cf. décision pour plus de détails).

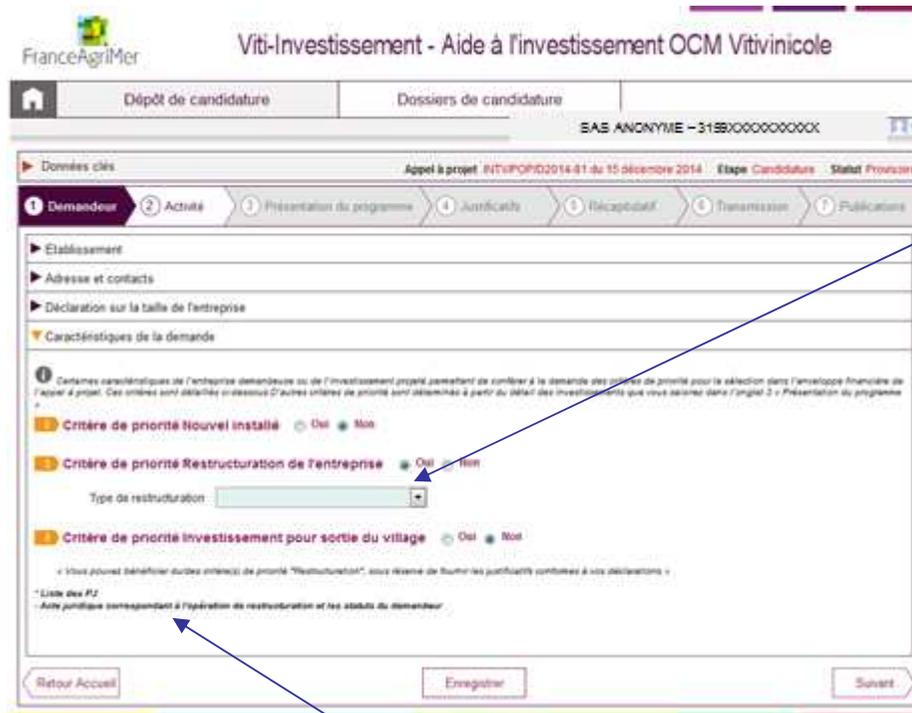
Le champ *Type d'aide dispensée* n'apparaît que dans le cas où la société demandeuse est une Coopérative Agricole qui a installé au moins un JA au cours des 2 dernières années.

La liste des Pièces justificatives pour les critères cochés **Oui** apparaît en bas de page

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Demandeur

Caractéristiques de la demande



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Appel à projet INTVIPOID2014-01 du 15 décembre 2014 - Etape: Candidature - Statut: Provisoire

1 Demandeur 2 Activité 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

Caractéristiques de la demande

Certains caractéristiques de l'entreprise demandeur ou de l'investissement projet permettent de conférer à la demande des critères de priorité pour la sélection dans l'enveloppe financière de l'appel à projet. Ces critères sont détaillés ci-dessous. D'autres critères de priorité sont déterminés à partir du détail des investissements que vous saisissez dans l'onglet 3 « Présentation du programme ».

1 Critère de priorité Nouvel installé Oui Non

2 Critère de priorité Restructuration de l'entreprise Oui Non

Type de restructuration: [dropdown menu]

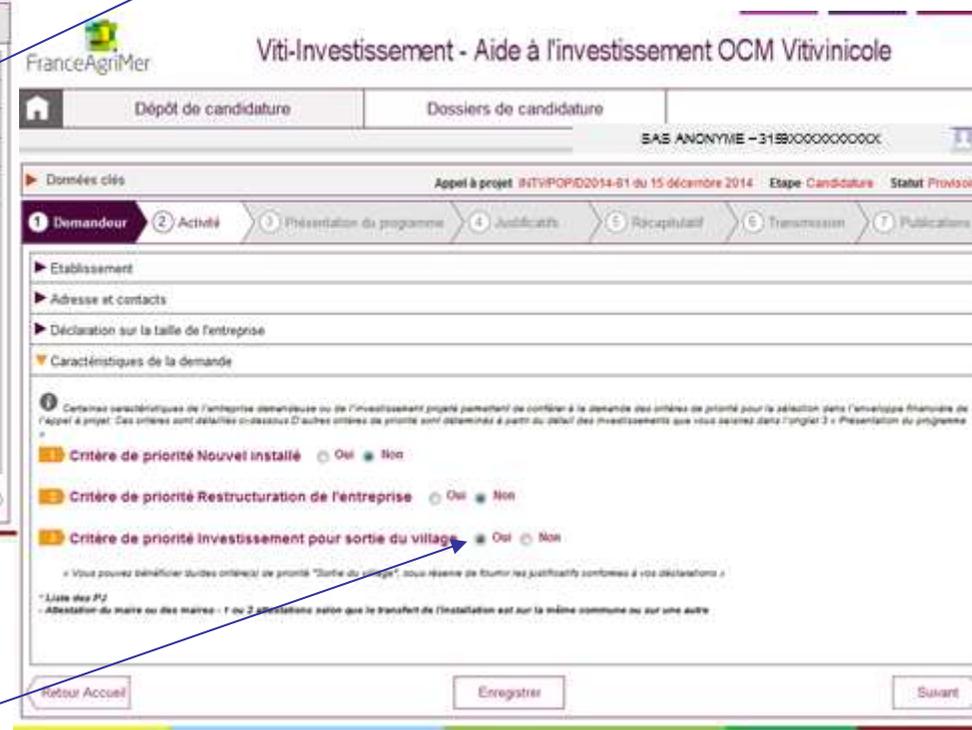
3 Critère de priorité Investissement pour sortie du village Oui Non

* Vous pouvez bénéficier d'un(e) critère(s) de priorité "Restructuration", sous réserve de fournir les justificatifs correspondants à vos déclarations.

* Liste des PJ
* Acte juridique correspondant à l'opération de restructuration et les statuts du demandeur

Retour Accueil Enregistrer Suivant

➤ Si vous répondez **Oui** au critère de priorité Restructuration de l'entreprise, choisissez le type de restructuration.



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Appel à projet INTVIPOID2014-01 du 15 décembre 2014 - Etape: Candidature - Statut: Provisoire

1 Demandeur 2 Activité 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

Caractéristiques de la demande

Certains caractéristiques de l'entreprise demandeur ou de l'investissement projet permettent de conférer à la demande des critères de priorité pour la sélection dans l'enveloppe financière de l'appel à projet. Ces critères sont détaillés ci-dessous. D'autres critères de priorité sont déterminés à partir du détail des investissements que vous saisissez dans l'onglet 3 « Présentation du programme ».

1 Critère de priorité Nouvel installé Oui Non

2 Critère de priorité Restructuration de l'entreprise Oui Non

3 Critère de priorité Investissement pour sortie du village Oui Non

* Vous pouvez bénéficier d'un(e) critère(s) de priorité "Sortie du village", sous réserve de fournir les justificatifs correspondants à vos déclarations.

* Liste des PJ
* Attestation du maire ou des maires - 1 ou 2 attestations selon que le transfert de l'installation est sur la même commune ou sur une autre

Retour Accueil Enregistrer Suivant

➤ les pièces justificatives à joindre sont affichées

➤ Réponse **Oui** au critère de priorité Investissement pour sortie de village

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Demandeur

Caractéristiques de la demande

Pour indication, voici la liste des pièces justificatives à fournir, classées par critère de priorité.

1 Critère de priorité Nouvel installé

- Copie de la pièce d'identité du nouvel installé
 - Attestation d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles mentionnant la date d'installation à titre principal.
 - Le certificat de conformité des aides à l'installation JA ou copie de l'arrêté attributif des aides à l'installation Jeune Agriculteur.
- Si installation hors parcours JA, ou parcours JA non encore finalisé :
- Plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet et,
 - Attestation de diplôme ou titre homologué ou certificat d'un niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel, option « conduite et gestion de l'exploitation agricole », ou au brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » ou autre titre reconnu conférant le niveau IV agricole.

2 Critère de priorité Restructuration de l'entreprise

- Acte juridique correspondant à l'opération de restructuration et les statuts du demandeur

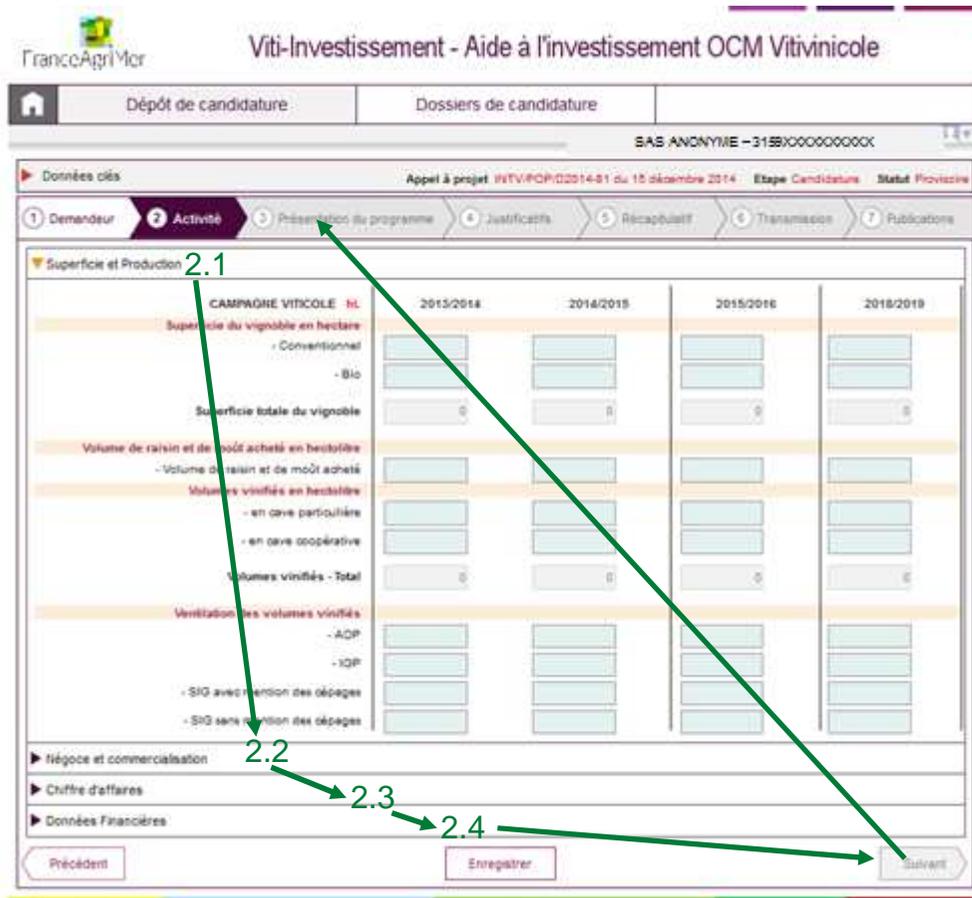
3 Critère de priorité Investissement pour sortie de village

- Attestation du maire ou des maires - 1 ou 2 attestations selon que le transfert de l'installation est sur la même commune ou sur une autre

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

2. Activité

Superficie et Production



CAMPAGNE VITICOLE	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Superficie et Production				
Superficie du vignoble en hectare				
- Conventionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- Bio	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Superficie totale du vignoble	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Volume de raisin et de coût acheté en hectolitre				
- Volume de raisin et de coût acheté	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Volumes vinifiés en hectolitre				
- en cave particulière	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- en cave coopérative	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Volumes vinifiés - Total	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Vérification des volumes vinifiés				
- ADP	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- IGP	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- SIG avec mention des cépages	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- SIG sans mention des cépages	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

➤ Une fois que vous avez rempli les champs des 4 soufflets du sous-onglet Demandeur, cliquez sur le bouton Suivant en bas à droite de l'écran pour accéder à l'étape suivante : **2. Activité**

Le sous-onglet Activité se compose de 4 soufflets :

1. Superficie et Production
2. Négocier et commercialisation
3. Chiffre d'affaires
4. Données Financières

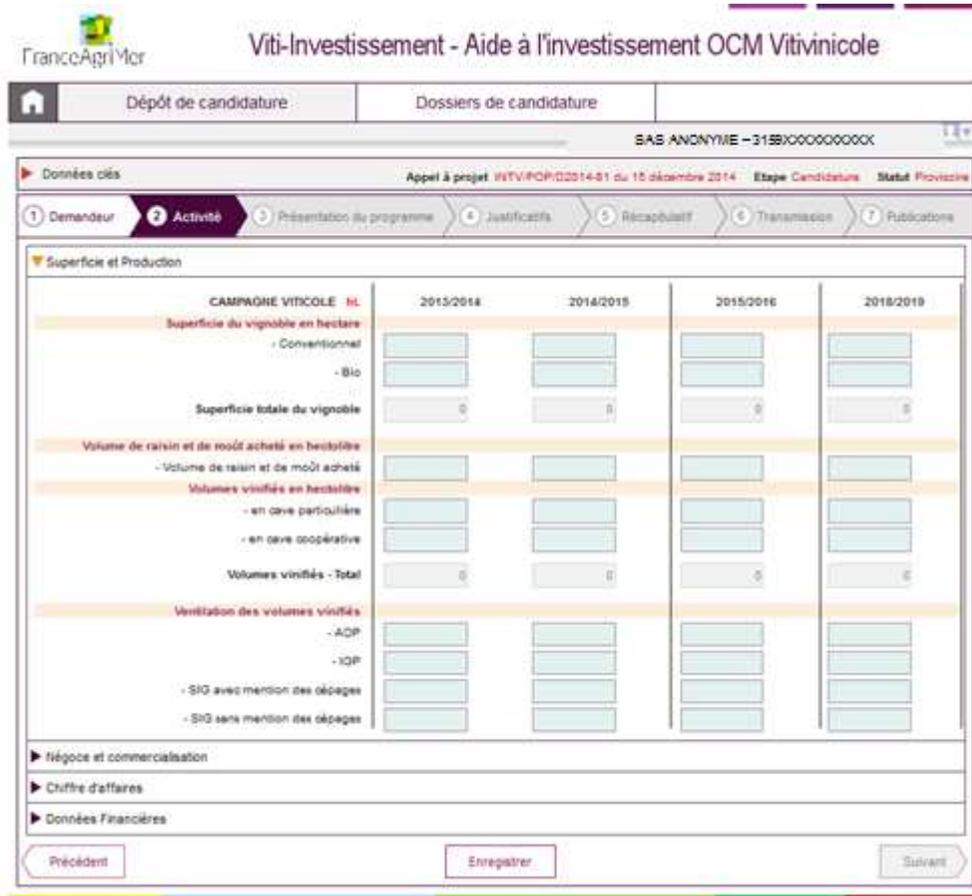
Dans le cas des sociétés qui exercent d'autres activités que vitivinicoles, les trois premiers soufflets du sous-onglet 2. *Activité* doivent être renseignés avec les données de l'activité vitivinicole. Le quatrième soufflet (*Données Financières*) doit être renseigné avec les données de la société, toutes activités comprises

Pour chacun des soufflets, si vous n'êtes pas concerné par certaines campagnes viticoles (cas des nouvelles entreprises par exemple), les champs doivent être remplis par le chiffre zéro.

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

2. Activité

Superficie et Production



CAMPAGNE VITICOLE	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2018/2019
Superficie du vignoble en hectare				
- Conventionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- Bio	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Superficie totale du vignoble	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Volume de raisin et de moût acheté en hectolitre				
- Volume de raisin et de moût acheté	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Volumes vinifiés en hectolitre				
- en cave particulière	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- en cave coopérative	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Volumes vinifiés - Total	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ventilation des volumes vinifiés				
- ADP	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- IGP	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- SIG avec mention des cépages	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- SIG sans mention des cépages	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

➤ Remplissez les champs pour les 4 exercices demandés. Les trois premières colonnes correspondent aux trois dernières campagnes de production. La dernière colonne correspond à un prévisionnel à N+3 par rapport à la dernière campagne de production.

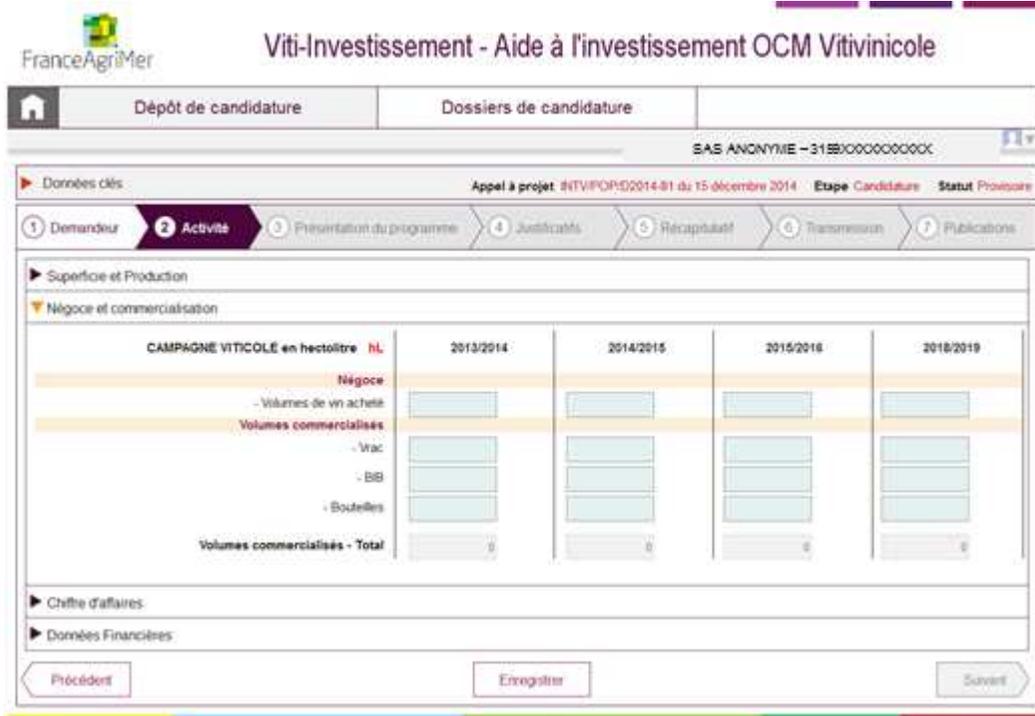
Pour l'ensemble du sous-onglet Activité, les champs doivent être remplis avec des nombre entiers. Veuillez arrondir vos valeurs.
Exemple : pour 5.5 ha arrondissez à 6 ha.

➤ Cliquez sur le deuxième soufflet **Négoce et commercialisation**

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

2. Activité

Négoce et commercialisation



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Appel à projet: #ITVIFOPD2014-81 du 15 décembre 2014 - Etape: Candidature - Statut: Provisoire

1 Demandeur 2 **Activité** 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

Superficie et Production

Négoce et commercialisation

CAMPAGNE VITICOLE en hectolitre hl	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2019
Négoce				
- Volumes de vin achetés				
Volumes commercialisés				
- Vac				
- BB				
- Bouteilles				
Volumes commercialisés - Total	0	0	0	0

Chiffre d'affaires

Données Financières

Précédent Enregistrer Suivant

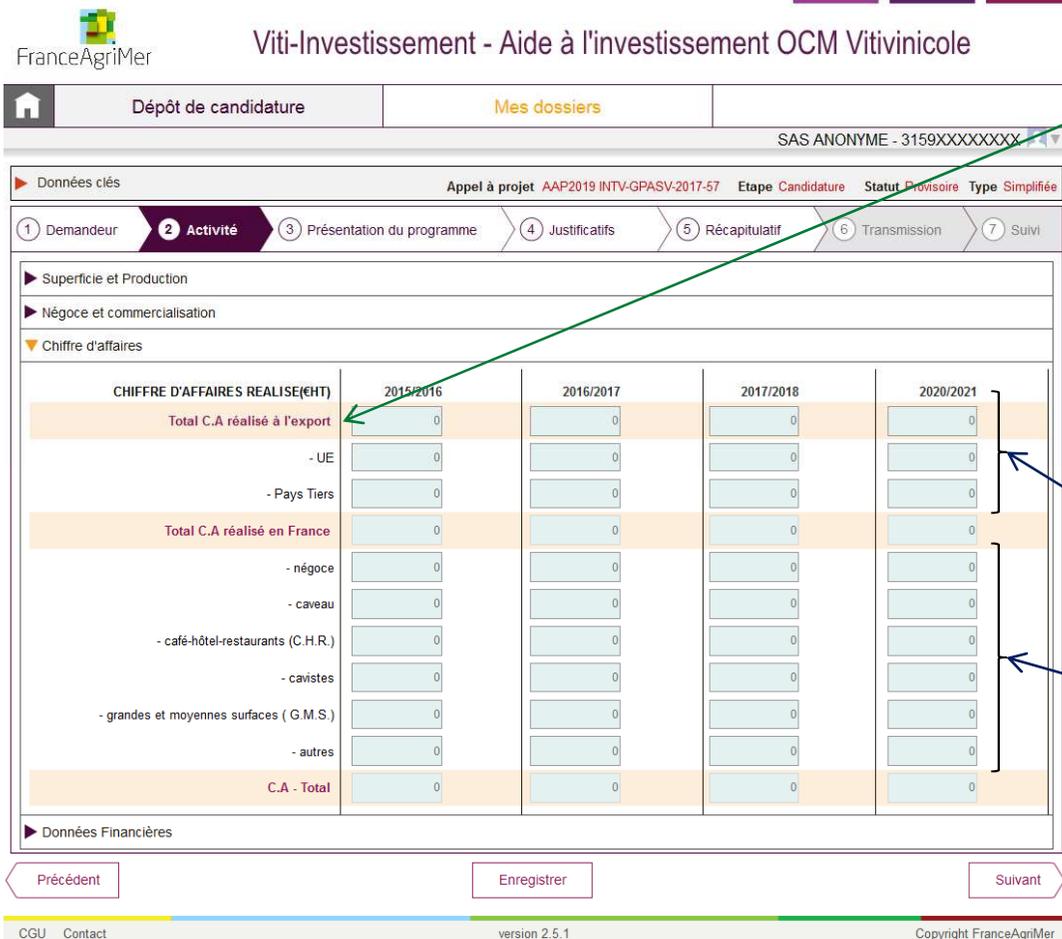
➤ Remplissez les champs pour les 4 exercices demandés.

➤ Cliquez sur le troisième soufflet **Chiffre d'affaires**

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

2. Activité

Chiffre d'affaires



Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Appel à projet AAP2019 INTV-GPASV-2017-57 Etape Candidature Statut Provisoire Type Simplifiée

1 Demandeur 2 **Activité** 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Suivi

Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE(EHT)	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2020/2021
Total C.A réalisé à l'export	0	0	0	0
- UE	0	0	0	0
- Pays Tiers	0	0	0	0
Total C.A réalisé en France	0	0	0	0
- négoce	0	0	0	0
- caveau	0	0	0	0
- café-hôtel-restaurants (C.H.R.)	0	0	0	0
- cavistes	0	0	0	0
- grandes et moyennes surfaces (G.M.S.)	0	0	0	0
- autres	0	0	0	0
C.A - Total	0	0	0	0

Précédent Enregistrer Suivant

CGU Contact version 2.5.1 Copyright FranceAgriMer

Renseigner le Chiffre d'affaires total réalisé à l'export en précisant le CA réalisé dans l'UE et dans les Pays Tiers.

➤ Remplissez les champs pour les 4 exercices demandés.

➤ Le soufflet est séparé en deux partie. Les 4 premières lignes de champs à remplir concernent la partie du chiffre d'affaires réalisé à l'export (export hors France).

➤ La partie du bas concerne le chiffre d'affaires réalisé en France.

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

2. Activité

Données Financières

Dépôt de candidature **Mes dossiers** SAS ANONYME - 3159XXXXXXXXX

Appel à projet AAP2019 INTV-GPASV-2017-57 Etape Candidature Statut Provisoire Type Simplifiée

1 Demandeur **2 Activité** 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Suivi

Superficie et Production
 Négoce et commercialisation
 Chiffre d'affaires
 Données Financières

	<input type="checkbox"/> Non concerné N-3	<input type="checkbox"/> Non concerné N-2	<input type="checkbox"/> Non concerné N-1
Dates (Clôture de l'exercice fiscal)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Analyse financière			
Chiffre d'affaires	800 000	800 000	800 000
Excédent brut d'exploitation (EBE)	75 000	75 000	75 000
Dotations aux amortissements	130 000	130 000	130 000
Résultat net	10 000	10 000	10 000
Capitaux propres et assimilés	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Compte courant d'associés stables	0	0	0
Dettes à long et moyen terme totales	200 000	200 000	200 000
Dont comptes courants d'associés coopératifs (compte 45)	0	0	0
Total bilan	0.09	0.09	0.09
Rentabilité économique (EBE/CA)	0.16	0.16	0.16
Endettement : dettes/capitaux permanents	0	0	0

Fournir un prévisionnel à 3 ans (Formulaire disponible en page d'accueil).

➤ Remplissez les champs pour les 3 derniers exercices comptables clos.

Si vous ne possédez pas les données pour certaines années (cas des nouvelles entreprises), cochez la coche en haut de colonne : *Non concerné*.

L'année N-1 correspond à l'année du dernier exercice comptable clos.

Cette ligne n'est saisissable que pour le type de structure « Cave coopérative » (Cf, l'onglet 1)
Sinon, la ligne sera grisée et les 3 cases renseignées à 0.

Après avoir rempli l'ensemble des champs, un ou plusieurs messages peuvent apparaître au bas de l'écran pour vous demander de joindre des pièces justificatives complémentaires (prévisionnel sur 3 ans par exemple).

➤ Si un ou des messages apparaissent en bas de l'écran, préparez les pièces justificatives demandées. Vous les fournirez par téléchargement dans l'application lors de l'étape 4. *Justificatifs*.

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

2. Activité

Données Financières

Explicite de certaines variables à rentrer dans « Données financières » du téléservice :

EBE = Résultat d'exploitation – Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges + dotations aux amortissements + dotations aux provisions – autres produits + autres charges

Capitaux propres et assimilés = capitaux propres + autres fonds propres + provisions pour risques et charges.

Dettes à long et moyen terme totales = celles supérieures à 1 an

Total bilan = total Actif ou total Passif

Important : **Les liasses doivent comporter le compte de résultat, le bilan actif, le bilan passif et toutes les annexes ou états détaillés liés (notamment l'annexe 8 ou équivalent relative à l'état des dettes et créances).**

IV. COMPLÉTUDE DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

2. Activité

Données Financières



Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

[Dépôt de candidature](#)
[Mes dossiers](#)
SAS ANONYME - 3159XXXXXXXXXX

Appel à projet AAP2019 INTV-GPASV-2017-57 Etape Candidature Statut Provisoire Type Simplifiée

1 Demandeur 2 **Activité** 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Suivi

Superficie et Production
 Négoce et commercialisation
 Chiffre d'affaires
 Données Financières

	<input type="checkbox"/> Non concerné N-3	<input type="checkbox"/> Non concerné N-2	<input type="checkbox"/> Non concerné N-1
Dates (Clôture de l'exercice fiscal)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Analyse financière			
Chiffre d'affaires	800 000	800 000	800 000
Excédent brut d'exploitation (EBE)	75 000	75 000	75 000
Dotations aux amortissements	130 000	130 000	130 000
Résultat net	10 000	10 000	10 000
Capitaux propres et assimilés	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Compte courant d'associés stables	0	0	0
Dettes à long et moyen terme totales	200 000	200 000	200 000
Dont comptes courants d'associés coopératifs (compte 45)	0	0	0
Total bilan	0.09	0.09	0.09
Rentabilité économique (EBE/CA)	0.16	0.16	0.16
Endettement : dettes/capitaux permanents	0	0	0

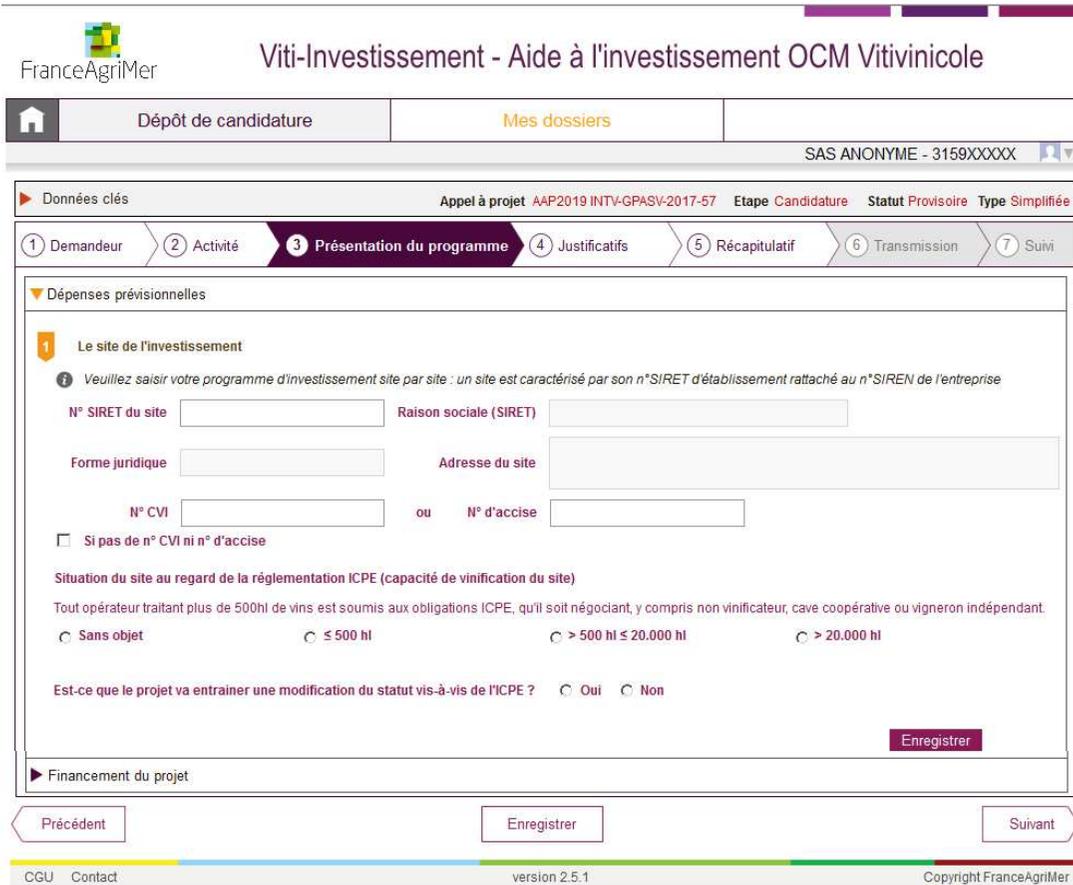
Fournir un prévisionnel à 3 ans (Formulaire disponible en page d'accueil).

➤ Une fois que vous avez rempli les champs des 4 soufflets du sous-onglet Activité, cliquez sur le bouton Suivant en bas à droite de l'écran pour accéder à l'étape suivante : **3. Présentation du programme.**

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Dépôt de candidature Mes dossiers SAS ANONYME - 3159XXXXX

Données clés Appel à projet AAP2019 INTV-GPASV-2017-57 Etape Candidature Statut Provisoire Type Simplifiée

1 Demandeur 2 Activité 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Suivi

▼ Dépenses prévisionnelles

1 Le site de l'investissement

Veillez saisir votre programme d'investissement site par site : un site est caractérisé par son n°SIRET d'établissement rattaché au n°SIREN de l'entreprise

N° SIRET du site Raison sociale (SIRET)

Forme juridique Adresse du site

N° CVI ou N° d'accise

Si pas de n° CVI ni n° d'accise

Situation du site au regard de la réglementation ICPE (capacité de vinification du site)

Tout opérateur traitant plus de 500hl de vins est soumis aux obligations ICPE, qu'il soit négociant, y compris non vinificateur, cave coopérative ou vigneron indépendant.

Sans objet ≤ 500 hl > 500 hl ≤ 20.000 hl > 20.000 hl

Est-ce que le projet va entraîner une modification du statut vis-à-vis de l'ICPE ? Oui Non

Enregistrer

Précédent Enregistrer Suivant

CGU Contact version 2.5.1 Copyright FranceAgriMer

Le sous-onglet Présentation du programme se compose de 2 soufflets :

1. Dépenses prévisionnelles
2. Financement du projet

L'onglet « Présentation du programme » est composé de deux soufflets: « Dépenses prévisionnelles » et « Financement du projet ». Il faut compléter les informations sur le ou les site(s) de l'investissement puis renseigner les dépenses liées au projet avant de compléter le soufflet « Financement du programme ».

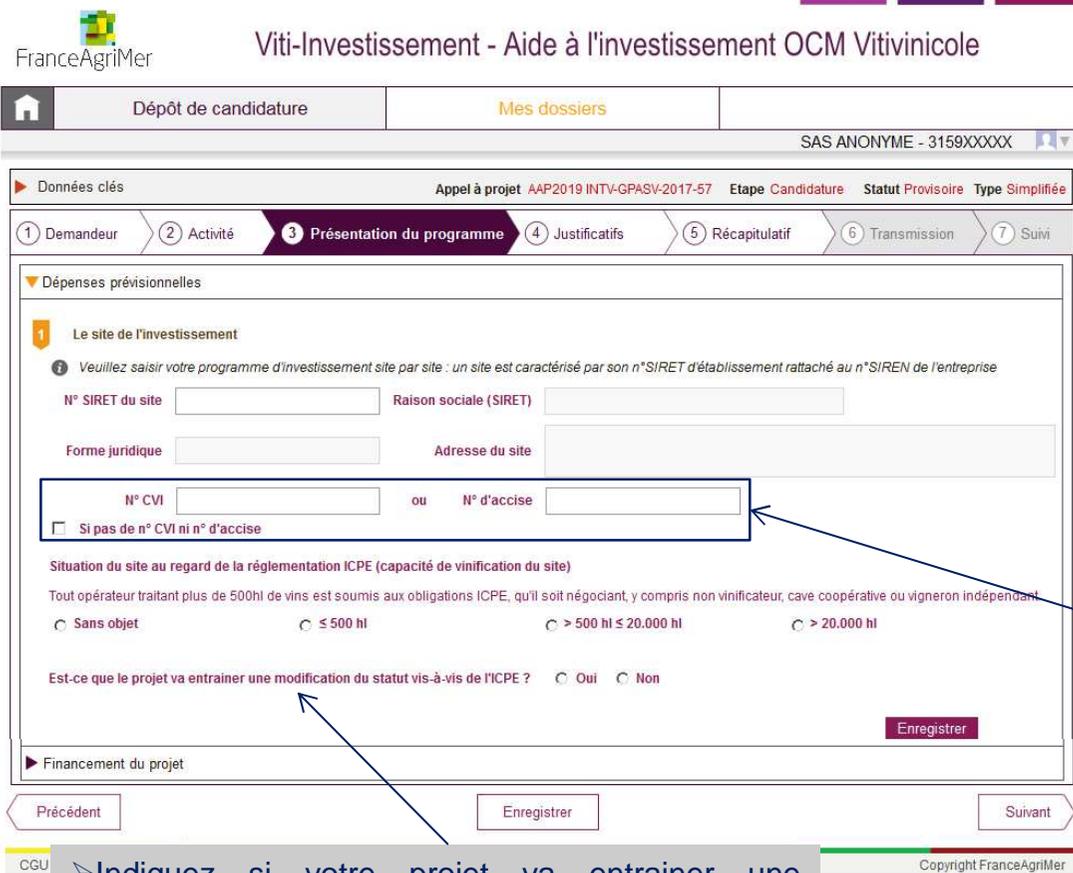
Attention, si vous avez plusieurs sites d'investissement, vous devez remplir les informations générales du site 1 (SIRET, Adresse, CVI, ICPE) puis les investissements qui concernent ce site avant de passer au site 2. Le soufflet « Financement du projet » concerne le financement de votre programme tout sites confondus.

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

2. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

1 Le site de l'investissement



Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Appel à projet AAP2019 INTV-GPASV-2017-57 Etape Candidature Statut Provisoire Type Simplifiée

1 Demandeur 2 Activité 3 **Présentation du programme** 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Suivi

Dépenses prévisionnelles

1 Le site de l'investissement

Veillez saisir votre programme d'investissement site par site : un site est caractérisé par son n° SIRET d'établissement rattaché au n° SIREN de l'entreprise

N° SIRET du site Raison sociale (SIRET)

Forme juridique Adresse du site

N° CVI ou N° d'accise

Si pas de n° CVI ni n° d'accise

Situation du site au regard de la réglementation ICPE (capacité de vinification du site)
 Tout opérateur traitant plus de 500hl de vins est soumis aux obligations ICPE, qu'il soit négociant, y compris non vinificateur, cave coopérative ou vigneron indépendant.

Sans objet ≤ 500 hl > 500 hl ≤ 20.000 hl > 20.000 hl

Est-ce que le projet va entraîner une modification du statut vis-à-vis de l'ICPE ? Oui Non

Enregistrer

Précédent Enregistrer Suivant

CGU Copyright FranceAgriMer

➤ Renseignez les données liées au site de l'investissement (qui peut être différent du site du siège qui demande).

Par défaut, le n° SIRET de l'établissement principal est renseigné. Si ce n'est pas le site de l'investissement, il faut modifier le n° SIRET. Les données (raison sociale, forme juridique, adresse) sont récupérées automatiquement mais sont modifiables.

➤ Renseignez le SIRET du site de l'investissement.

➤ Renseignez le N° CVI ou le N° d'accise correspondant au site de l'investissement.

➤ Si vous ne possédez aucun de ces numéros, cochez la coche 'Si pas de N° CVI ni N° d'accise'. Un champ vide apparaît où vous devez impérativement expliquer la raison pour laquelle vous ne possédez pas ces numéros.

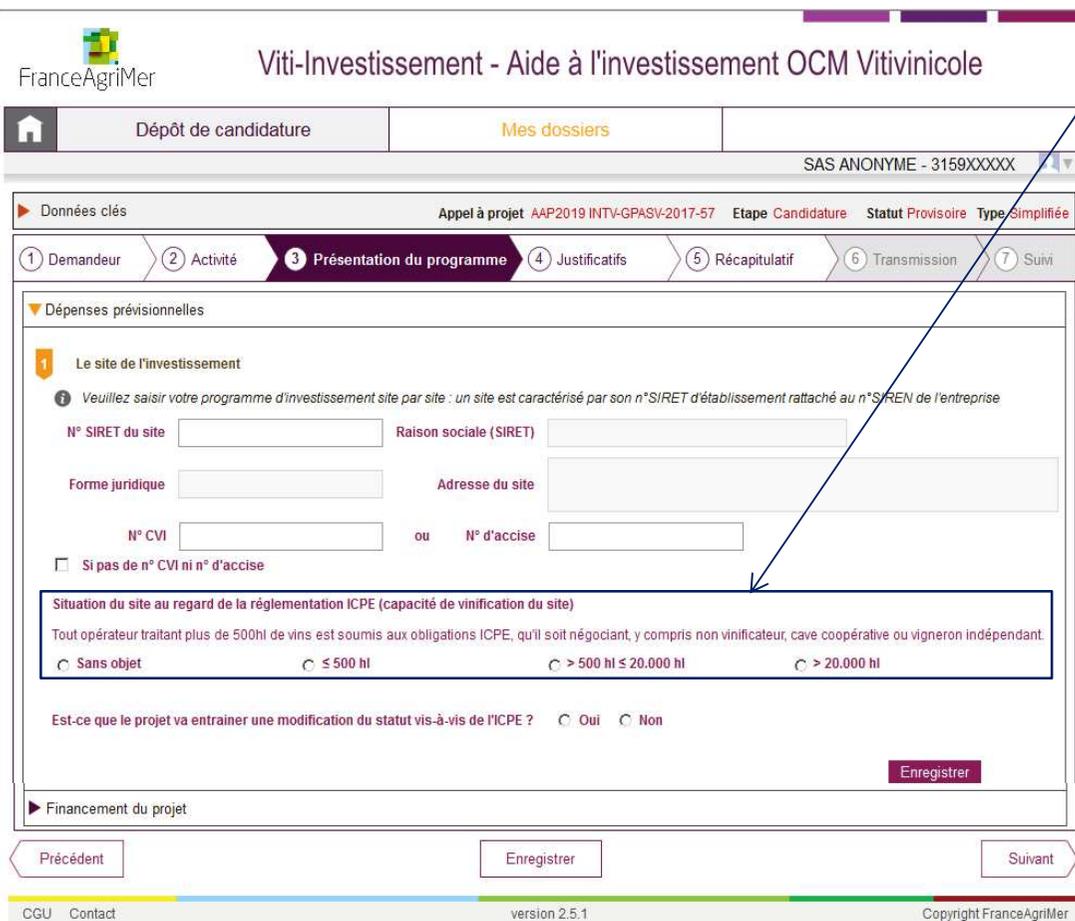
➤ Indiquez si votre projet va entraîner une modification de votre régime ICPE.

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

1 Le site de l'investissement



Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

SAS ANONYME - 3159XXXX

Appel à projet AAP2019 INTV-GPASV-2017-57 Etape Candidature Statut Provisoire Type Simplifiée

1 Demandeur 2 Activité 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Suivi

Dépenses prévisionnelles

1 Le site de l'investissement

Veillez saisir votre programme d'investissement site par site : un site est caractérisé par son n°SIRET d'établissement rattaché au n°SREN de l'entreprise

N° SIRET du site Raison sociale (SIRET)

Forme juridique Adresse du site

N° CVI ou N° d'accise

Si pas de n° CVI ni n° d'accise

Situation du site au regard de la réglementation ICPE (capacité de vinification du site)

Tout opérateur traitant plus de 500hl de vins est soumis aux obligations ICPE, qu'il soit négociant, y compris non vinificateur, cave coopérative ou vigneron indépendant.

Sans objet ≤ 500 hl > 500 hl ≤ 20.000 hl > 20.000 hl

Est-ce que le projet va entrainer une modification du statut vis-à-vis de l'ICPE ? Oui Non

Enregistrer

Précédent Enregistrer Suivant

CGU Contact version 2.5.1 Copyright FranceAgriMer

➤ Cochez la rubrique correspondant à la situation du site de l'investissement au regard de la réglementation ICPE.

➤ Si le site de l'investissement n'a pas d'activité de vinification, cochez la rubrique 'sans objet' et indiquez les raisons dans le champ vide qui s'affiche.

Dans chacun des cas, des pièces justificatives sont à fournir.

Dans tous les cas, un message apparaît pour vous indiquer les pièces justificatives à fournir en cas d'augmentation des capacités de production de plus de 10% ou d'un changement de régime par franchissement d'un seuil de capacité de production.

L'ensemble de ces pièces justificatives seront à téléverser dans le sous-onglet suivant : 4. *Justificatifs*.

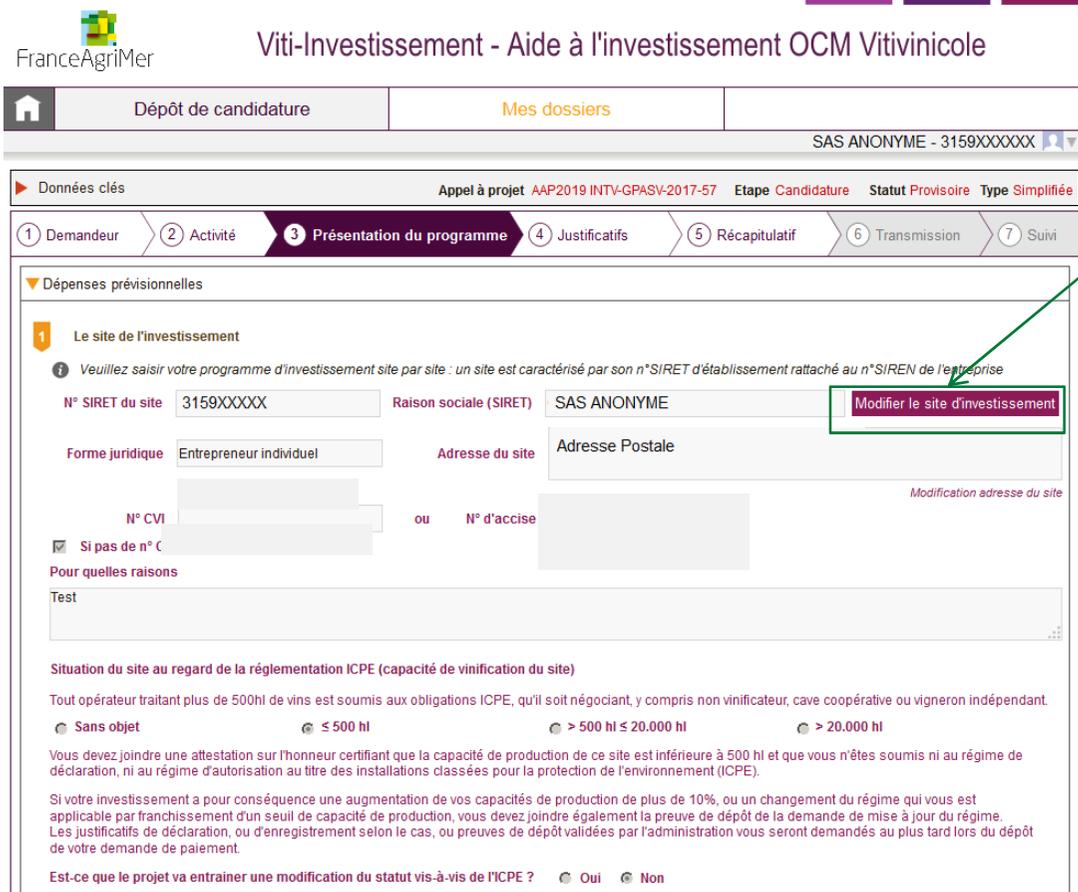
➤ Cliquez sur le bouton violet « Enregistrer » en bas à droite du premier soufflet.

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

1 Le site de l'investissement



Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

FranceAgriMer

Dépôt de candidature | Mes dossiers | SAS ANONYME - 3159XXXXX

Données clés | Appel à projet AAP2019 INTV-GPASV-2017-57 | Etape Candidature | Statut Provisoire | Type Simplifiée

1 Demandeur | 2 Activité | 3 Présentation du programme | 4 Justificatifs | 5 Récapitulatif | 6 Transmission | 7 Suivi

▼ Dépenses prévisionnelles

1 Le site de l'investissement

ⓘ Veuillez saisir votre programme d'investissement site par site : un site est caractérisé par son n°SIRET d'établissement rattaché au n°SIREN de l'entreprise

N° SIRET du site: 3159XXXXX | Raison sociale (SIRET): SAS ANONYME | **Modifier le site d'investissement**

Forme juridique: Entrepreneur individuel | Adresse du site: Adresse Postale

N° CVI: [] | ou | N° d'accise: []

Si pas de n° C

Pour quelles raisons

Test

Situation du site au regard de la réglementation ICPE (capacité de vinification du site)

Tout opérateur traitant plus de 500hl de vins est soumis aux obligations ICPE, qu'il soit négociant, y compris non vinificateur, cave coopérative ou vigneron indépendant.

Sans objet | ≤ 500 hl | > 500 hl ≤ 20.000 hl | > 20.000 hl

Vous devez joindre une attestation sur l'honneur certifiant que la capacité de production de ce site est inférieure à 500 hl et que vous n'êtes soumis ni au régime de déclaration, ni au régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Si votre investissement a pour conséquence une augmentation de vos capacités de production de plus de 10%, ou un changement du régime qui vous est applicable par franchissement d'un seuil de capacité de production, vous devez joindre également la preuve de dépôt de la demande de mise à jour du régime. Les justificatifs de déclaration, ou d'enregistrement selon le cas, ou preuves de dépôt validées par l'administration vous seront demandés au plus tard lors du dépôt de votre demande de paiement.

Est-ce que le projet va entraîner une modification du statut vis-à-vis de l'ICPE ? Oui Non

Un bouton *Modifier le site de l'investissement* apparaît en haut à droite de la partie 1. En cliquant dessus, vous revenez à l'étape précédente qui consiste à renseigner les informations concernant le site de l'investissement.

Une fois le site enregistré, la partie 2 « Présentation du projet » apparaît.

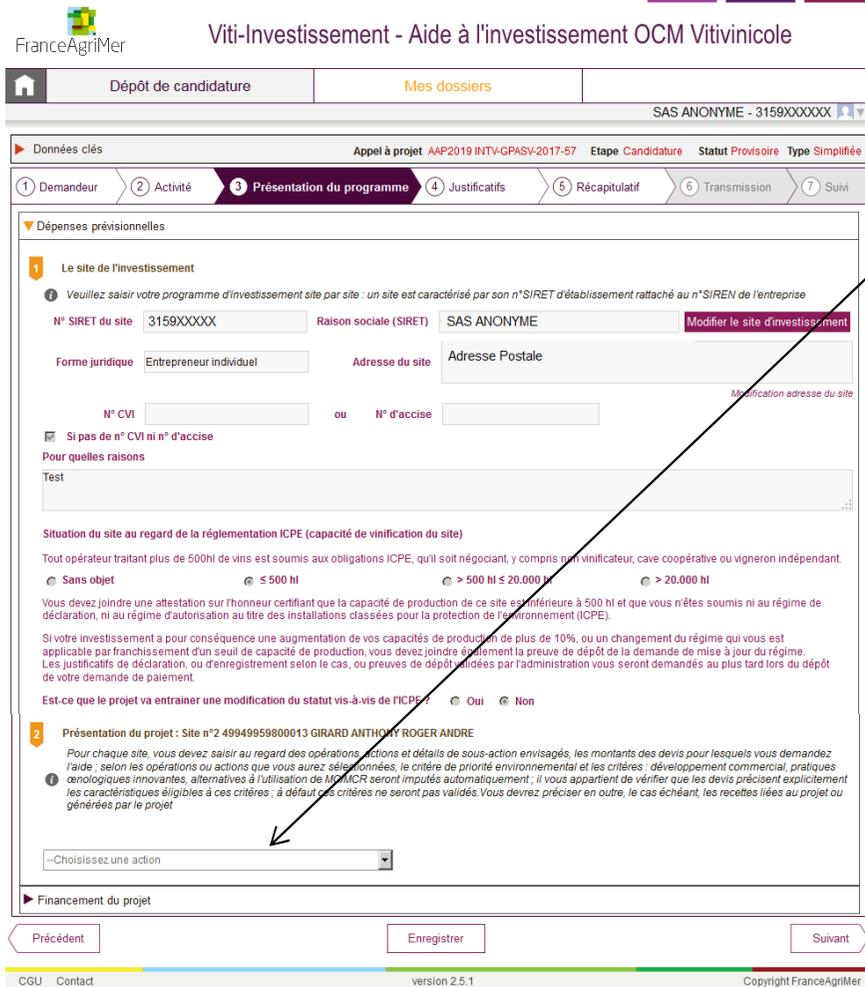
La partie 2. Présentation du projet vous permet d'enregistrer les devis pour lesquels vous demandez l'aide, par site.

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

2. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet



FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Depôt de candidature Mes dossiers SAS ANONYME - 3159XXXXX

Données clés Appel à projet AAP2019 INTV-GPASV-2017-57 Etape Candidature Statut Provisoire Type Simplifiée

1 Demandeur 2 Activité 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Suivi

▼ Dépenses prévisionnelles

1 Le site de l'investissement

ⓘ Veuillez saisir votre programme d'investissement site par site : un site est caractérisé par son n°SIRET d'établissement rattaché au n°SIREN de l'entreprise

N° SIRET du site 3159XXXXX Raison sociale (SIRET) SAS ANONYME [Modifier le site d'investissement](#)

Forme juridique Entrepreneur individuel Adresse du site Adresse Postale

N° CVI ou N° d'accise

Si pas de n° CVI ni n° d'accise

Pour quelles raisons

Test

Situation du site au regard de la réglementation ICPE (capacité de vinification du site)

Tout opérateur traitant plus de 500hl de vins est soumis aux obligations ICPE, qu'il soit négociant, y compris non vinificateur, cave coopérative ou vigneron indépendant.

Sans objet ≤ 500 hl > 500 hl ≤ 20.000 hl > 20.000 hl

Vous devez joindre une attestation sur l'honneur certifiant que la capacité de production de ce site est inférieure à 500 hl et que vous n'êtes soumis ni au régime de déclaration, ni au régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Si votre investissement a pour conséquence une augmentation de vos capacités de production de plus de 10%, ou un changement du régime qui vous est applicable par franchissement d'un seuil de capacité de production, vous devez joindre également la preuve de dépôt de la demande de mise à jour du régime. Les justificatifs de déclaration, ou d'enregistrement selon le cas, ou preuves de dépôt validées par l'administration vous seront demandés au plus tard lors du dépôt de votre demande de paiement.

Est-ce que le projet va entraîner une modification du statut vis-à-vis de l'ICPE ? Oui Non

2 Présentation du projet : Site n°2 4994959800013 GIRARD ANTHONY ROGER ANDRE

ⓘ Pour chaque site, vous devez saisir au regard des opérations, actions et détails de sous-action envisagés, les montants des devis pour lesquels vous demandez l'aide ; selon les opérations ou actions que vous aurez sélectionnées, le critère de priorité environnemental et les critères : développement commercial, pratiques œnologiques innovantes, alternatives à l'utilisation de MOA/MCR seront imputés automatiquement ; il vous appartient de vérifier que les devis précisent explicitement les caractéristiques éligibles à ces critères ; à défaut ces critères ne seront pas validés. Vous devrez préciser en outre, le cas échéant, les recettes liées au projet ou générées par le projet

—Choisissez une action

Financement du projet

Précédent Enregistrer Suivant

CGU Contact version 2.5.1 Copyright FranceAgriMer

- Dans la liste déroulante, choisissez le type d'investissement (appelé **action**).
- Une seconde liste déroulante apparaît et vous permet de choisir « la sous-action ».
- Enfin un dernier champ de saisie libre apparaît afin de détailler la sous-action.

- Exemple pour l'action *vinification cuverie*, pour la sous-action *renovation de cuves béton*, il peut y avoir trois détails de sous-actions : *stratification des cuves, nouvelles portes, nouvelles tubulures*.

- **Veillez à choisir les intitulés correspondant aux équipements qui bénéficient des critères de priorité afin que, si tel est le cas, ceux-ci soient pris en compte dans le calcul des points de priorité.**

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet

2 Présentation du projet : Site n°1 33415921700028 SCEA BONNEAU ET FILS

1 Pour chaque site, vous devez saisir au regard des opérations, actions et détails de sous-action envisagés, les montants des devis pour lesquels vous demandez l'aide ; selon les opérations ou actions que vous aurez sélectionnées, le critère de priorité environnemental et les critères : développement commercial, pratiques œnologiques innovantes, alternatives à l'utilisation de MC/MCR seront imputés automatiquement ; il vous appartient de vérifier que les devis précisent explicitement les caractéristiques éligibles à ces critères ; à défaut ces critères ne seront pas validés. Vous devrez préciser en outre, le cas échéant, les recettes liées au projet ou générées par le projet

Surface (m²)

Chai avec réception gravitaire 250.00

Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures)

Cloisons

Montant €/HT	15 000.00	Fournisseur	a	N° Devis	1234	Date	10/01/2018	+	⊗
Montant €/HT	13 000 000.00	Fournisseur	b	N° Devis	32415	Date	10/09/2018	+	⊗

Valider les devis

• ATTENTION: tous les nombres décimaux doivent être entrés avec des points et pas des virgules.

Exemple: 123.45 => OK
123,45 => KO

- Si l'action choisie est un bâtiment, renseignez la surface.
- Après avoir choisi la sous-action, saisissez le détail de sous-action que vous souhaitez ajouter.

- Renseignez les données sur les devis correspondants. Pour un même détail, vous pouvez renseigner plusieurs devis en cliquant sur l'icône « + ».
- Vous pouvez supprimer des devis en cliquant sur l'icône ⊗
- Une fois toutes les données des devis complétées, cliquez sur l'icône « Valider les devis ».

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet

2 Présentation du projet

Pour chaque site, vous devez saisir au regard des opérations, actions et détails de sous-action envisagés, les montants des devis pour lesquels vous demandez l'aide ; selon les opérations ou actions que vous aurez sélectionnées, le critère de priorité environnemental et les critères : développement commercial, pratiques œnologiques innovantes, alternatives à l'utilisation de MC/MCR seront imputés automatiquement ; il vous appartient de vérifier que les devis précisent explicitement les caractéristiques éligibles à ces critères ; à défaut ces critères ne seront pas validés. Vous devrez préciser en outre, le cas échéant, les recettes liées au projet ou générées par le projet

Chai avec réception gravitaire	Surface (m ²)		
Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peir	250.00		
Cloisons	30 000.00		
Portes	10 000.00		

Ajouter un détail de sous-action

➤ Pour ajouter un nouveau détail de sous-action, cliquez sur l'icône « Ajouter un détail de sous-action ».

2 Présentation du projet : 30287633900029-DU DOMAINE DE BLIGNY

Pour chaque site, vous devez saisir au regard des opérations, actions et détails de sous-action envisagés, les montants des devis pour lesquels vous demandez l'aide ; selon les opérations ou actions que vous aurez sélectionnées, le critère de priorité environnemental et les critères : développement commercial, pratiques œnologiques innovantes, alternatives à l'utilisation de MC/MCR seront imputés automatiquement ; il vous appartient de vérifier que les devis précisent explicitement les caractéristiques éligibles à ces critères ; à défaut ces critères ne seront pas validés. Vous devrez préciser en outre, le cas échéant, les recettes liées au projet ou générées par le projet

Commercialisation/Dégustation	Surface (m ²)		
Banque de dégustation	Amélioration apportée par l'investissement		
Banque de dégustation	15 000.00		

Ajouter un détail de sous-action

Enregistrer une sous-action

➤ Une fois tous les détails de sous-actions du bâtiment ajoutées, cliquez sur l'icône « Enregistrer une sous-action ».

➤ **Attention:** pour certains équipements, après avoir validé les devis, il est obligatoire de choisir dans la liste déroulante l'amélioration apportée par l'investissement pour pouvoir enregistrer l'action.

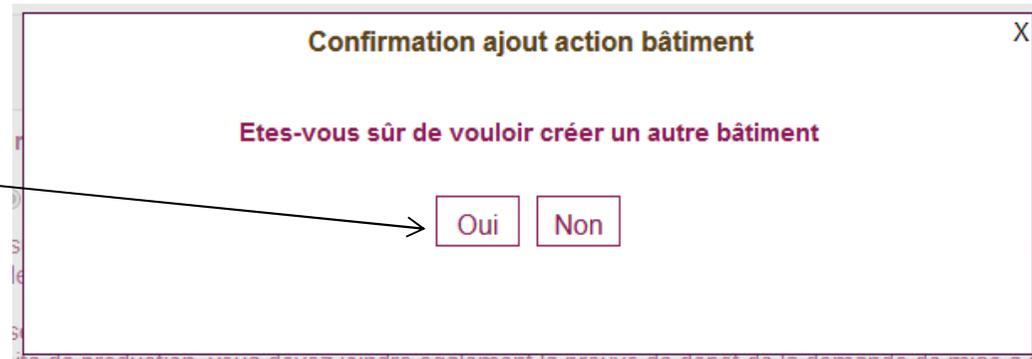
V. PRESENTATION DU PROGRAMME

2. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet

- Si vous avez deux bâtiments d'un même type sur le même site, vous devez créer le deuxième en cliquant sur « Oui » dans la pop up.
- Si vos investissements concernent le même bâtiment, vous ne devez pas créer plusieurs fois la même action de bâtiment.



2 Présentation du projet : Site n°1 33415921700028 SCEA BONNEAU ET FILS

Pour chaque site, vous devez saisir au regard des opérations, actions et détails de sous-action envisagés, les montants des devis pour lesquels vous demandez l'aide ; selon les opérations ou actions que vous aurez sélectionnées, le critère de priorité environnemental et les critères : développement commercial, pratiques œnologiques innovantes, alternatives à l'utilisation de MCMCR seront imputés automatiquement ; il vous appartient de vérifier que les devis précisent explicitement les caractéristiques éligibles à ces critères ; à défaut ces critères ne seront pas validés. Vous devrez préciser en outre, le cas échéant, les recettes liées au projet ou générées par le projet

Surface (m²)

Chaîne de réception de vendange

Amélioration apportée par l'investissement

Quais de réception de vendanges

Quai de reception n°1	24 000.00	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quai de reception n°2	36 000.00	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ajouter un détail de sous-action

Chaîne de réception de vendange						
Quais de réception de vendanges						60 000,00 €
Quai de réception n°1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	24 000,00 €
Quai de réception n°2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	36 000,00 €
Recette						
Sous-total sous-action						60 000,00 €

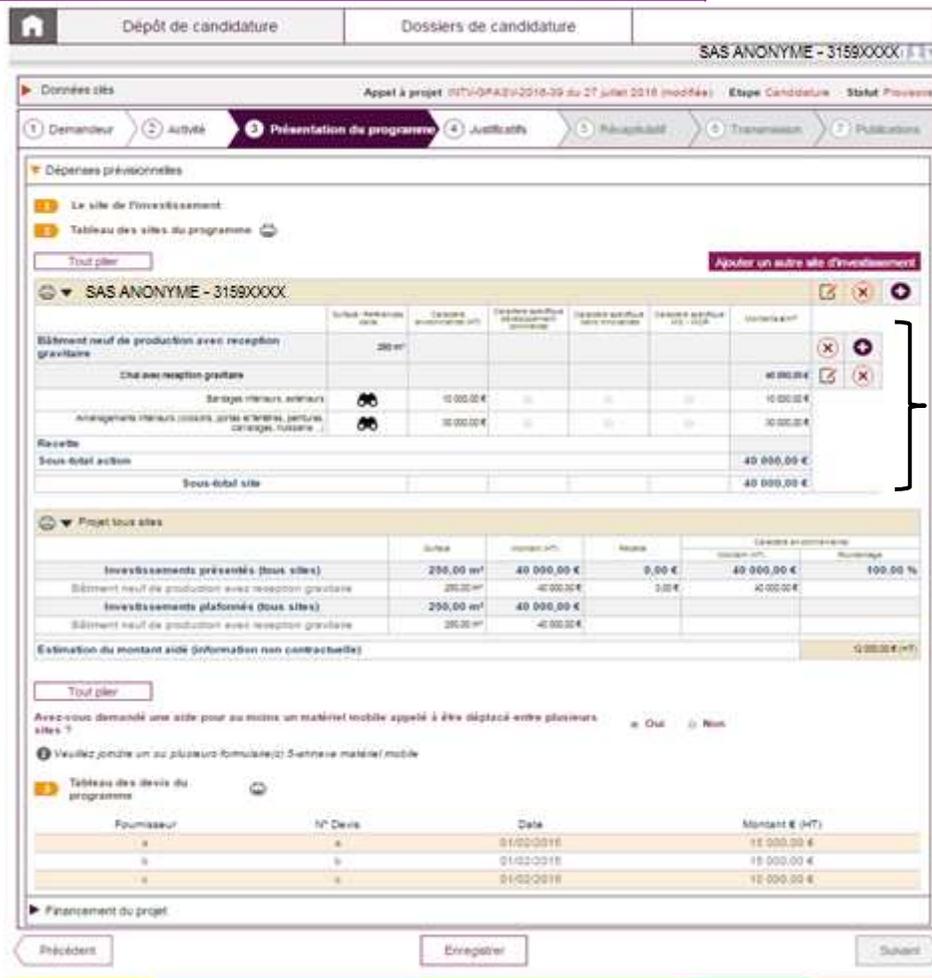
Attention : il n'est pas possible de créer plusieurs fois la même action/sous-action sur le même site.
Exemple, si vous avez plusieurs quais de réception de vendange, vous pouvez créer une action « Chaîne de réception de vendange » puis une sous-action « quais de réception de vendange » puis créer deux détails de sous-action.

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet



Navigation: 1 Demandeur, 2 Activité, 3 **Présentation de programme**, 4 Justificatifs, 5 Récapitulatif, 6 Transmission, 7 Publications

Titre: SAS ANONYME - 3159XXXX

Section: Dépenses prévisionnelles

Tableau 1: SAS ANONYME - 3159XXXX

Description	Surface	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Bâtiment neuf de production avec reception gravitaire	200 m²	40 000,00 €	5,00 €	40 000,00 €	5,00 €
Châssis avec reception gratuite				40 000,00 €	5,00 €
Équipement intérieur animaux		10 000,00 €			
Aménagement intérieur locaux, zones d'attente, portails, chargeurs, fusilliers		30 000,00 €			
Récapitulatif				40 000,00 €	5,00 €
Sous-total site				40 000,00 €	5,00 €

Tableau 2: Projet tous sites

Description	Surface	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Investissements présentés (tous sites)	200,00 m²	40 000,00 €	5,00 €	40 000,00 €	5,00 €
Bâtiment neuf de production avec reception gravitaire	200,00 m²	40 000,00 €	5,00 €	40 000,00 €	5,00 €
Investissements planifiés (tous sites)	200,00 m²	40 000,00 €	5,00 €	40 000,00 €	5,00 €
Bâtiment neuf de production avec reception gravitaire	200,00 m²	40 000,00 €	5,00 €	40 000,00 €	5,00 €
Estimation du montant aide (information non contractuelle)				40 000,00 €	5,00 €

Tableau 3: Tableau des devis du programme

Fournisseur	N° Devis	Date	Montant € (HT)
a	b	01/02/2018	10 000,00 €
a	b	01/02/2018	10 000,00 €
a	b	01/02/2018	10 000,00 €

➤ L'écran ci-contre s'affiche. Il est composé de plusieurs tableaux qui permettent de récapituler le projet.

- Le tableau 1 récapitule les dépenses liées au premier site. Si un autre site est ajouté, deux tableaux récapituleront les dépenses liées à chaque site.
- Ce tableau reprend les actions, sous-actions, détails de sous-actions, les surfaces, les montants des devis, le caractère prioritaire de certains investissements (cf. diapo 43).

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet

SAS ANONYME - 3159XXXXXXXXXXXX									
	Surface/ Références devis	Caractère environnemental (HT)	Caractère spécifique développement commercial	Caractère spécifique oeno innovantes	Caractère spécifique MC / MCR	Montants €/HT			
Bâtiment neuf de production avec reception gravitaire	250 m ²								
Chai avec réception gravitaire						40 000,00 €			
Bardages intérieurs, extérieurs		10 000,00 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10 000,00 €			
Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, huisserie...)		30 000,00 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	30 000,00 €			
Recette									
Sous-total action						40 000,00 €			
Conditionnement/Préparation des vins									
Ligne de conditionnement dédiée aux Bag-in-Box avec pilotage intelligent						20 000,00 €			
Ligne de conditionnement		4 650,00 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15 000,00 €			
Electricité		1 650,00 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 000,00 €			
Recette									
Sous-total action						20 000,00 €			
Sous-total site						60 000,00 €			

- Ce tableau récapitule aussi les critères de priorité:
 - pour les matériels avec caractère environnemental: le montant retenu pour le critère environnemental s'affiche.
 - pour les matériels avec caractère spécifique, développement commercial, nouvelles pratiques œnologiques, MC/MCR, les cases sont cochées si l'action ou la sous-action sélectionnée dans la liste déroulante correspond à ce critère de priorité.

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet

Appel à projet (RTV/OPAFIS/2016-20 du 27 juillet 2016) (modèle) Etape Candidature - Statut Prévue

1 Demandeur 2 Activité 3 **Présentation de programme** 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

Dépenses prévisionnelles

1. Le site de l'investissement.
2. Tableau des sites du programme.

Tout plein Ajouter un autre site d'investissement

SAS ANONYME - 3159XXXX

Site	Surface agricole utile (SAU)	Coût des investissements (HT)	Coût des études (HT)	Coût des études (HT) (hors investissements)	Coût des études (HT) (hors investissements) (hors études)	Montant (HT)
Bâtiment neuf de production avec reception gravitaire	200 m ²					40 000,00 €
Chue avec reception gravitaire						40 000,00 €
Bâti en matériaux anciens		10 000,00 €				10 000,00 €
Aménagement intérieur (cuisine, salle à manger, bureau, garage, terrasse)		30 000,00 €				30 000,00 €
Récapitulatif						
Sous-total action						40 000,00 €
Sous-total site						40 000,00 €

Projet tous sites

Site	Surface agricole utile (SAU)	Coût des investissements (HT)	Coût des études (HT)	Coût des études (HT) (hors investissements)	Coût des études (HT) (hors investissements) (hors études)	Montant (HT)	Pourcentage
Investissements présentés (tous sites)	200,00 m ²	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €	100,00 %
Bâtiment neuf de production avec reception gravitaire	200,00 m ²	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €	
Investissements plafonnés (tous sites)	200,00 m ²	40 000,00 €					
Bâtiment neuf de production avec reception gravitaire	200,00 m ²	40 000,00 €					

Estimation du montant aide (informations non contractuelles)

Tout plein

Avez-vous demandé une aide pour au moins un matériel mobile appelé à être déployé entre plusieurs sites ? Oui Non

Veuillez joindre un ou plusieurs formulaires (2) 5-annuaire matériel mobile

Tableau des devis du programme

Fournisseur	N° Devis	Date	Montant € (HT)
	a	01/02/2018	15 000,00 €
	b	01/02/2018	15 000,00 €
	c	01/02/2018	10 000,00 €

Financement du projet

Précédent Enregistrer Suivant

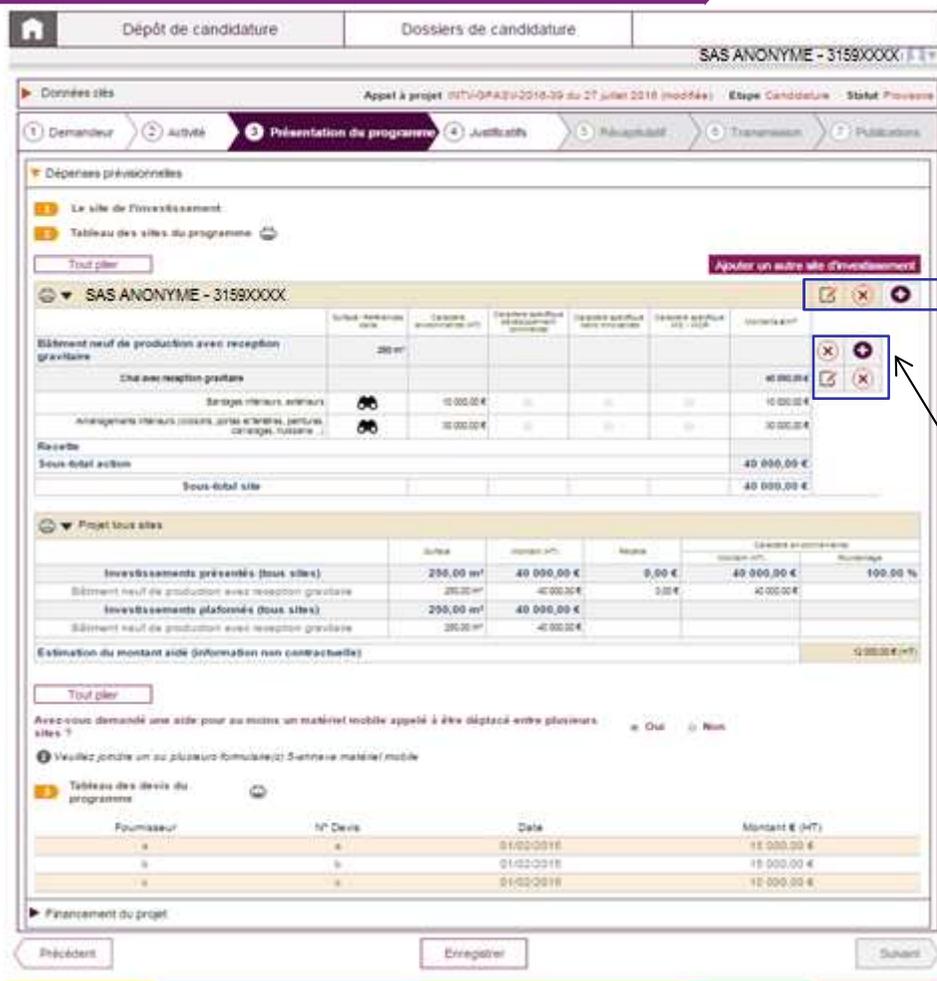
- Le tableau 2 récapitule le projet tous sites : il présente le montant des investissements demandés et le cas échéant le montant plafonné de cet investissement (construction, rénovation, caveau de vente de vin, frais d'études).
- Il indique également le montant estimé de l'aide demandée
- Un dernier tableau récapitule tous les devis liés au projet.

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet



➤ Sur ce tableau, vous trouverez des icônes qui permettent de modifier, supprimer ou ajouter une action ou une sous-action.

Ces trois icônes permettent:

- de modifier les données sur le site de l'investissement 
- de supprimer le site de l'investissement 
- d'ajouter une action au site 

- L'icône « Supprimer » de la première ligne permet de supprimer l'action.
- L'icône « Ajouter » permet d'ajouter une sous-action à l'opération.
- L'icône « Modifier » permet de modifier la sous-action enregistrée.
- L'icône « Supprimer » de la deuxième ligne permet de supprimer la sous-action.

➤ Si vous cliquez sur une des icônes « Ajouter » ou « Modifier », les listes déroulantes des actions et sous-actions apparaissent ainsi que le champ détail de sous-action.

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet

Tableau des sites du programme

Tout citer

Ajouter un autre site d'investissement

SITE 1		Surface (m ²)	Coût (HT)	Recette	Coût (HT)	Financement
Chai avec réception gravitaire						
Anlage intérieur (plancher, portes et fenêtres, peintures, serrures, huisseries...)		250,00 m ²			40 000,00 €	
Caissons			30 000,00 €			
Potes			10 000,00 €			
Recette						
Sous-total sous-action					40 000,00 €	
Commercialisation/Dégustation						
Banque de dégustation					18 000,00 €	
Banque de dégustation						18 000,00 €
Recette						
Sous-total sous-action					15 000,00 €	
Chaîne de réception de vendange						
Quais de réception de vendanges					80 000,00 €	
Quai de réception n°1						24 000,00 €
Quai de réception n°2						28 000,00 €
Recette						
Sous-total sous-action					60 000,00 €	
Sous-total site					115 000,00 €	
Projet sous sites						
		Surface (m ²)	Coût (HT)	Recette	Coût (HT)	
					Coût (HT)	Financement
Investissements présentés (tous sites)		250,00 m ²	115 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	34,78 %
Chai avec réception gravitaire		250,00 m ²	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	
Commercialisation/Dégustation					18 000,00 €	0,00 %
Chaîne de réception de vendange			80 000,00 €	0,00 €		
Investissements plafonnés (tous sites)		250,00 m ²	115 000,00 €			
Chai avec réception gravitaire		250,00 m ²	40 000,00 €			
Commercialisation/Dégustation					18 000,00 €	
Chaîne de réception de vendange			80 000,00 €			
Estimation du montant aidé (information non contractuelle)					34 500,00 € (HT)	

➤ Pour ajouter une action, cliquez sur l'icône « Ajouter » puis choisissez une autre action et répétez les mêmes étapes que précédemment.

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet

SAS ANONYME - 3159XXXXXXXX

Appel à projet AAP2019 INTV-GPASV-2017-57 Etape Candidature Statut Provisoire Type Approfondie

1 Demandeur > 2 Activité > **3 Présentation du programme** > 4 Justificatifs > 5 Récapitulatif > 6 Transmission > 7 Suivi

Dépenses prévisionnelles

1 Le site de l'investissement
 Veuillez saisir votre programme d'investissement site par site : un site est caractérisé par son n°SIRET d'établissement rattaché au n°SIREN de l'entreprise

N° SIRET du site Raison sociale (SIRET)
 Forme juridique Adresse du site
 N° CVI ou N° d'accise
 Si pas de n° CVI ni n° d'accise

Situation du site au regard de la réglementation ICPE (capacité de vinification du site)
 Tout opérateur traitant plus de 500hl de vins est soumis aux obligations ICPE, qu'il soit négociant, y compris non vinificateur, cave coopérative ou vigneron indépendant.

Sans objet ≤ 500 hl > 500 hl ≤ 20.000 hl > 20.000 hl

Vous devez joindre une attestation sur l'honneur certifiant que la capacité de production de ce site est inférieure à 500 hl et que vous n'êtes soumis ni au régime de déclaration, ni au régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Si votre investissement a pour conséquence une augmentation de vos capacités de production de plus de 10%, ou un changement du régime qui vous est applicable par franchissement d'un seuil de capacité de production, vous devez joindre également la preuve de dépôt de la demande de mise à jour du régime. Les justificatifs de déclaration, ou d'enregistrement selon le cas, ou preuves de dépôt validées par l'administration vous seront demandés au plus tard lors du dépôt de votre demande de paiement.

Est-ce que le projet va entraîner une modification du statut vis-à-vis de l'ICPE ? Oui Non

2 Tableau des sites du programme

	Surface/ Références	Caractère environnemental (HT)	Caractère spécifique développement commercial	Caractère spécifique oeno insoustrées	Caractère spécifique MIC / MCR	Montants E+T
Bâtiment neuf de production	250,00 m ²					
Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, huisseries...)						1 500 000,00 €

➤ Pour ajouter un autre site d'investissement, cliquez sur l'icône « Ajouter un site d'investissement ». Comme pour le premier site, renseignez le SIRET, la situation vis-à-vis du n° CVI ou accise, la situation vis-à-vis de l'ICPE.

➤ Procédez de la même manière que pour le site 1 pour ajouter des actions, sous-actions et détail de sous-actions.

1

2

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Dépenses prévisionnelles

2 Présentation du projet

▼ Projet tous sites

	Surface	Montant (HT)	Recette	Caractère environnemental	
				Montant (HT)	Pourcentage
Investissements présentés (tous sites)	250,00 m²	61 000,00 €	0,00 €	46 600,00 €	76.39 %
Bâtiment neuf de production avec reception gravitaire	250,00 m ²	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	
Conditionnement/Préparation des vins		20 000,00 €	0,00 €	6 600,00 €	
Chaîne de reception de vendange		1 000,00 €	0,00 €		
Investissements plafonnés (tous sites)	250,00 m²	61 000,00 €			
Bâtiment neuf de production avec reception gravitaire	250,00 m ²	40 000,00 €			
Conditionnement/Préparation des vins		20 000,00 €			
Chaîne de reception de vendange		1 000,00 €			
Estimation du montant aidé (information non contractuelle)				18 300,00 € (HT)	

Tout plier

Avez-vous demandé une aide pour au moins un matériel mobile appelé à être déplacé entre plusieurs sites ? Oui Non

Veillez joindre un ou plusieurs formulaire(s) 5-annexe matériel mobile

3 Tableau des devis du programme

Fournisseur	N° Devis	Date	Montant € (HT)
a	a	01/02/2015	15 000,00 €
b	b	01/02/2015	15 000,00 €
c	c	01/02/2015	10 000,00 €
e	e	01/02/2015	15 000,00 €
f	f	01/02/2015	1 000,00 €
f	e	01/02/2015	5 000,00 €

► Financement du projet

Précédent Enregistrer Suivant

CGU Contact version 1.4.23 Copyright FranceAgriMer

- Renseignez la question sur le caractère mobile du matériel appelé à être déplacé entre plusieurs sites.
- Si vous demandez une aide pour un matériel mobile, remplissez le formulaire « Matériel mobile » disponible sur la page d'accueil. Il faudra ensuite le téléverser dans l'onglet « Justificatifs ».

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

3. Présentation du programme

Financement du projet

Financiers sollicités	Montants en €	
Montant total du programme d'investissement	81 300 00	
Montant potentiel d'aide dans le cadre de l'aide aux investissements vitivinicoles (UE-FEAGA), selon la déclaration du demandeur et avant instruction de FranceAgriMer	38 300 00	100%
Autre financeur public sollicité	0 00	0 00%
Sous-total des financements publics	38 300 00	100%
Apoorits de fonds propres ou comptes courants	0 00	0 00%
Recettes prévisionnelles	0	0 00%
Capacité d'autofinancement (C.A.F.)	0 00	0 00%
Emprunts	42 700 00	100%
Sous-total des financements privé	42 700 00	100%
Total du financement prévisionnel	81 300 00	100%

Avez-vous sollicité ou obtenu d'autres financements en lien avec un investissement au cours des 3 années précédant la précédente demande ? Oui Non

Vous devez renseigner et joindre le formulaire 4 - autres financeurs publics.

Les rubriques doivent être égales

➤ Le montant **total** du programme d'investissement englobe les dépenses du soufflet « Dépenses prévisionnelles », mais aussi **les dépenses qui ne font pas l'objet de la demande d'aide**

➤ Le montant de l'aide potentielle est repris automatiquement sur le tableau des dépenses du soufflet « Dépenses prévisionnelles ». (s'il n'est pas affiché, cliquez sur « Enregistrer » en bas de la page)

➤ Compléter la case « Autres financements public sollicités ».

➤ Indiquez les modes de financements privés du projet.

➤ Renseignez la question sur les financements.
 ➤ Si vous répondez OUI à la question, remplissez le formulaire « Autres financements publics » disponible sur la page d'accueil. Il faudra ensuite le télé verser dans l'onglet « Justificatifs ».

V. PRESENTATION DU PROGRAMME

FranceAgriMer Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Appel à projet : RTV-GPASM-2016-39 du 27 juillet 2016 (modifié) Etape Candidature Statut Provisoire

SA \$ ANONYME - 3159XXXXXXX

1 Demandeur 2 Activité 3 **Présentation du programme** 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

Financement du projet

Financiers sollicités	Montants en €	
Montant total du programme d'investissement	81 000,00	
Réserve	78 900,00	100%
Autre financeur public sollicité	0,00	0,00%
Sous-total des financements publics	78 900,00	100%
Apports de fonds propres ou comptes courants	0,00	0,00%
Recettes provisionnelles	0	0,00%
Capacité d'autofinancement (C.A.F.)	0,00	0,00%
Emprunts	42 700,00	100%
Sous-total des financements privé	42 700,00	100%
Total du financement provisionnel	81 000,00	100%

Avez-vous sollicité ou obtenu d'autres financements en lien avec un investissement au cours des 3 années précédant la précédente demande ? Oui Non

Vous devez renseigner et joindre le formulaire 4 -autres financeurs publics.

Précédent Enregistrer Suivant

- Une fois que vous avez rempli les champs des 2 soufflets du sous-onglet Présentation du programme, cliquez sur le bouton Suivant en bas à droite de l'écran pour accéder à l'étape suivante : **4. Justificatifs.**

VI. JUSTIFICATIFS

Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

	Dépôt de candidature	Dossiers de candidature	
---	----------------------	-------------------------	--

Données clés **Appel à projet** INTV-GPASV-2016-39 du 27 juillet 2016 (modifiée) **Etape** Candidature **Statut** Provisoire **Type** Approfondie

1 Demandeur > 2 Activité > 3 Présentation du programme > **4 Justificatifs** > 5 Récapitulatif > 6 Transmission > 7 Publications

▼ Pièces justificatives et devis à transmettre

Je demande à FranceAgriMer, en application de l'article 16 A-III de la loi du 12 avril 2000, de recueillir directement auprès des autorités administratives compétentes les données ou pièces justificatives utiles au traitement de ma demande lorsque ces données ou pièces sont produites ou déjà détenues par l'administration et m'engage à fournir à FranceAgriMer dès première demande les justificatifs qui ne pourront être recueillis selon cette modalité (service ou information non disponible). Oui Non

- Vous devez répondre à la question demandant à FranceAgriMer de recueillir automatiquement certaines données ou pièces justificatives produites ou déjà détenues par d'autres administrations.
- **En cas d'erreur de récupération ou si la pièce n'est pas disponible, vous vous engagez à fournir cette pièce manquante.**
- NB : si vous cochez « Oui », vous ne pourrez pas revenir sur cette question.

VI. JUSTIFICATIFS

Votre établissement opte pour une dématérialisation complète ? Oui Non

i Si vous optez pour une dématérialisation complète, vous devrez transmettre l'ensemble des documents nécessaires au dépôt de la candidature par téléprocédure. Dans le cas contraire, vous devrez transmettre une partie des documents par téléprocédure, l'autre par voie postale.

- Vous pouvez opter pour une dématérialisation complète ou partielle.
- Si vous optez pour une dématérialisation complète, l'ensemble des pièces **justificatives** nécessaires à l'instruction de votre dossier doivent être téléversées dans le téléservice pour passer à l'étape suivante.

Votre établissement opte pour une dématérialisation complète ? Oui Non

i Si vous optez pour une dématérialisation complète, vous devrez transmettre l'ensemble des documents nécessaires au dépôt de la candidature par téléprocédure. Dans le cas contraire, vous devrez transmettre une partie des documents par téléprocédure, l'autre par voie postale.

Le demandeur s'engage à transmettre l'ensemble des pièces justificatives et des devis, afin qu'ils soient réceptionnés par le service territorial de FranceAgriMer au plus tard à la date de clôture de l'appel à projet, en lettre recommandée avec accusé de réception (ou Chronopost, lettre suivie, ...) ou déposés en main propre au service territorial de FranceAgriMer à l'adresse:
20 boulevard Eugène Déruelle 69432 LYON cedex 03 - Tél: 04.72.84.99.10

- Si vous optez pour une dématérialisation partielle, vous devez téléverser certaines pièces dans le téléservice, le reste devra être reçu par l'antenne de gestion concernée au plus tard **le 31 Janvier 2019**.

➤ **Notez bien qu'une pièce non conforme pourra entraîner le rejet du dossier.**



VI. JUSTIFICATIFS

Merci de vérifier le contenu des pièces et leur exhaustivité. Vous êtes responsable du contenu des pièces envoyées. un contenu non adéquat arrêtera ou ralentira la procédure de candidature.

Pièces justificatives à transmettre par téléprocédure

Type de pièce	Nom du fichier	Fichiers
Attestation de régularité fiscale	Attestation de régularité fiscale.pdf	
Attestation de régularité sociale	Attestation de régularité sociale.pdf	
Présentation du projet	Présentation du projet.pdf	
Annexe matériel mobile	Annexe matériel mobile.pdf	
Compléments documentaires	Annexe matériel mobile_2.pdf	

Nature de la pièce à ajouter

- Le premier tableau regroupe l'ensemble des pièces qui ont été téléversées dans le téléservice.
- La liste des pièces se trouve dans la liste déroulante sous le tableau; qui s'incrémente à chaque nouvelle pièce téléversée.

Nature de la pièce à ajouter

Parcourir...

Aucun fichier sélectionné.

Ajouter une pièce justificative

- Pour ajouter une pièce : sélectionnez une pièce dans la liste déroulante, parcourir vos dossiers pour sélectionner la pièce souhaitée puis cliquer sur « Ajouter une pièce justificative » pour l'ajouter au tableau ci-dessus.

- **NB : La taille maximale des pièces ne peut pas excéder 9Mo par pièce. Il n'y a pas de limite sur le nombre de pièces**

VI. JUSTIFICATIFS

Pièces justificatives à transmettre par voie postale

Type de pièce	Description de la pièce justificative
Liasses fiscales 3 derniers exercices ou avis d'imposition	Les liasses fiscales des 3 derniers exercices fiscaux (ou, à défaut, bilans et comptes de résultat + annexes). Ou avis d'imposition si l'entreprise est au forfait.
Relevé d'identité bancaire	Un relevé d'identité bancaire (RIB)
Plans cotés détaillés du bâtiment.	Les plans cotés détaillés du bâtiment dans le cas d'une construction, d'une extension ou d'une rénovation de bâtiment, présentant : - La destination - dans le cadre d'une construction, la surface plancher réalisée telle que définie par le droit de l'urbanisme, précisant pour chaque surface élémentaire le détail des calculs, plans et détails déclarés par l'architecte, le bureau d'ingénierie ou le prestataire, - dans le cadre d'une rénovation, a minima, la surface au sol, intérieure (sans murs) et sans restriction de hauteur
Photos et plan précis de la situation du site avant travaux	Des photos et un plan précis de la situation du site avant les travaux pour les dossiers présentant des investissements de rénovation ou de création d'un caveau dans un bâtiment ayant initialement une autre destination
Récépissé de déclaration ICPE	Copie du récépissé de déclaration reçu au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou de la preuve de dépôt issue de la téléprocédure

➤ Si vous avez opté pour une dématérialisation partielle, la liste des pièces à transmettre par voie postale ou à remettre en main propre est récapitulée dans le tableau ci-dessus.

➤ **Pour un traitement facilité de votre dossier, nous vous conseillons de bien vouloir imprimer la liste des pièces en cas de dépôt en main propre ou d'envoi.**



VI. JUSTIFICATIFS

Devis à transmettre par téléprocédure

Fournisseur	N° Devis	Date	Montant € (HT)	Devis
-------------	----------	------	----------------	-------

Nature de la pièce à ajouter

- Si vous avez opté pour une dématérialisation complète, vous devez remplir le tableau de la même manière que pour les pièces justificatives. Cliquez sur la liste déroulante sous le tableau puis téléversez le devis correspondant pour incrémenter le tableau.

Devis à transmettre par voie postale

Fournisseur	N° Devis	Date	Montant € (HT)
Dupont	123	01/01/2017	50 000,00 €
Dupond	456	01/01/2017	20 000,00 €

Précédent

Enregistrer

Suivant

- Si vous avez opté pour une dématérialisation partielle, le tableau récapitule l'ensemble des devis avec les numéros, la date et le montant de chacun. **Cette liste est à imprimer et à fournir avec l'ensemble des devis déposés sous forme papier.**
- Vous pouvez ensuite passer à l'onglet Récapitulatif en cliquant sur Suivant



VI. JUSTIFICATIFS

Si vous avez sélectionné une action « Caveau » dans l'onglet Présentation du programme, conformément à la décision INTV-GPASV-2017-57 du 27 juillet 2017 (modifiée) : « Les logiciels liés à la gestion spécifique des ventes du caveau sont obligatoires pour les projets portant sur la construction, la rénovation ou l'aménagement d'un caveau. »

Vous devez :

- Soit créer une action « Logiciels » / sous-action « Programmes informatiques de gestion du caveau »
- Soit télé verser dans l'onglet Justificatifs la pièce « Attestation de détention d'un logiciel caveau »

➤ Cette attestation doit être de la forme suivante :

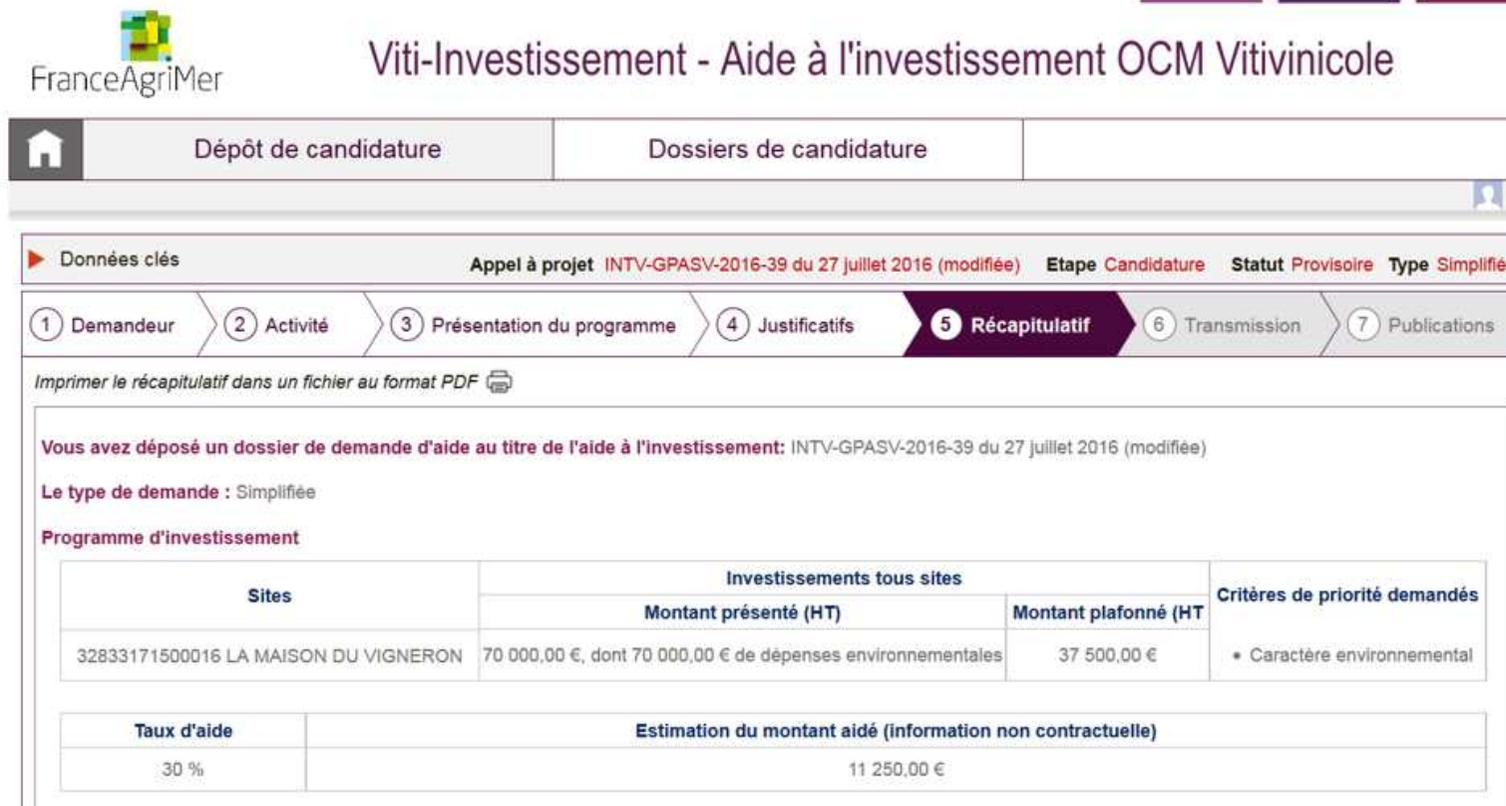
SIRET :

Raison sociale :

Fait à ... , le ...

Je soussigné(e), responsable légal(e) de, atteste détenir un logiciel de gestion spécifique aux ventes du caveau et ce conformément à l'article 2.2.1.e) de la décision INTV-GPASV-2017-57 du 27 juillet 2017 (modifiée).

VII. RECAPITULATIF



FranceAgriMer

Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

[Dépôt de candidature](#) | [Dossiers de candidature](#)

Appel à projet **INTV-GPASV-2016-39 du 27 juillet 2016 (modifiée)** | Etape **Candidature** | Statut **Provisoire** | Type **Simplifiée**

1 Demandeur > 2 Activité > 3 Présentation du programme > 4 Justificatifs > **5 Récapitulatif** > 6 Transmission > 7 Publications

Imprimer le récapitulatif dans un fichier au format PDF 

Vous avez déposé un dossier de demande d'aide au titre de l'aide à l'investissement: INTV-GPASV-2016-39 du 27 juillet 2016 (modifiée)

Le type de demande : Simplifiée

Programme d'investissement

Sites	Investissements tous sites		Critères de priorité demandés
	Montant présenté (HT)	Montant plafonné (HT)	
32833171500016 LA MAISON DU VIGNERON	70 000,00 €, dont 70 000,00 € de dépenses environnementales	37 500,00 €	• Caractère environnemental

Taux d'aide	Estimation du montant aidé (information non contractuelle)
30 %	11 250,00 €

➤ Cet onglet récapitule les caractéristiques importantes de votre dossier.

➤ **NB : Le type de demande (Simplifiée ou Approfondie) n'est pas en lien avec le délai de réalisation du projet ni même avec la demande éventuelle d'une avance**



VII. RECAPITULATIF

Vous avez déposé un dossier de demande d'aide au titre de l'aide à l'investissement:INTV-GPASV-2017-57 du 27 juillet 2017 (modifiée)

Le type de demande : Simplifiée

Programme d'investissement

Sites	Investissements tous sites		Critères de priorité demandés
	Montant présenté (HT) en €	Montant plafonné (HT) en €	
	115 000,00 €, dont 40 000,00 € de dépenses environnementales	115 000,00 €	• Caractère environnemental

Taux d'aide	Estimation du montant aidé (information non contractuelle)
30 %	34 500,00 €

Demande d'avance

Je demande une avance

Une caution sera à fournir.

- Vous devez choisir si vous souhaitez bénéficier d'une avance.
- Si vous choisissez de bénéficier d'une avance vous devrez fournir une caution.



VII. RECAPITULATIF

Pièces à transmettre par voie postale

Vous devez transmettre l'ensemble des devis et pièces justificatives, afin qu'ils soient réceptionnés par le service territorial de FranceAgriMer au plus tard à la date de clôture de l'appel à projet, en lettre recommandée avec accusé de réception(ou Chronopost, lettre suivie, ...) ou déposés en main propre dans les horaires d'ouverture au service territorial de FranceAgriMer à l'adresse DRAAF Bourgogne 4 bis rue Hoche BP 87865 21078 DIJON CEDEX - Tél: 03.80.39.31.85

Liste des pièces jointes attendues

Liasses fiscales 3 derniers exercices ou avis d'imposition

Dupont, 123, 01/01/2017

Dupond, 456, 01/01/2017

- La liste des pièces à fournir par voie postale vous est rappelée ici si vous avez choisi l'option dématérialisation partielle dans l'onglet Justificatifs.
- L'adresse et le numéro de téléphone de l'antenne de gestion en charge de votre dossier vous sont indiqués à la fin du paragraphe.

VII. RECAPITULATIF

Engagements du demandeur

Veillez lire attentivement les engagements ci-dessous et cocher les cases adaptées à votre situation :

<input type="checkbox"/>	<p>J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :</p> <ul style="list-style-type: none"> N'avoir pas sollicité une autre aide que les aides indiquées sur cette demande pour le même projet ; Etre à jour des obligations fiscales, sociales et en matière d'ICPE ; Ne pas être en cours de procédure collective (conciliation, redressement ou liquidation judiciaire, mandat adhoc) ni être bénéficiaire du dispositif "Agriculteurs en difficulté" (Agridiff) ; Que le projet pour lequel la subvention est sollicitée n'a reçu aucun commencement d'exécution (signature de bon de commande, approbation de devis, ordre de service ...) et de réalisation des travaux avant la date de dépôt de la demande d'aide, à l'exception de la réalisation d'études préalables ; L'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande d'aide et les pièces jointes.
<input type="checkbox"/>	<p>Le cas échéant, j'atteste (nous attestons) : (cochez la case uniquement si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas récupérer la TVA, ni en intégralité, ni partiellement par le biais du FCTVA
<input type="checkbox"/>	<p>Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> À ce que le projet pour lequel la subvention est sollicitée ne reçoive aucun commencement d'exécution (signature de bon de commande, approbation de devis, ordre de service, acompte...) et de réalisation des travaux avant la date d'autorisation de commencer les travaux précisée sur l'accusé de réception ; À ne pas solliciter d'aide sur les investissements renouvelés à l'identique ; À effectuer les déclarations de stock, récolte et production dans les délais imposés par le règlement (UE) n°436/2009 (AROC) ; À présenter lorsque le permis de construire est exigé, le récépissé de dépôt à la complétude de la demande d'aide et une copie du permis de construire au dépôt de la demande de paiement ; À ne pas solliciter, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet », et notamment, pour les exploitations agricoles, de prêts bonifiés ; À respecter le taux maximal d'aides publiques autorisé dans les dispositifs d'aide à l'investissement, à savoir 40% pour les PME, 20% pour les entreprises intermédiaires et 10% pour les grandes entreprises, sauf aide d'Etat complémentaire spécifique dont le cumul des subventions est alors plafonné par le taux d'aide du régime d'aide d'Etat ; À déclarer les recettes prévisionnelles ou effectivement perçues en lien avec l'investissement ou générées par l'investissement lors du dépôt de la demande d'aide, lors du dépôt de la demande de paiement et au plus tard à l'issue du 3ème exercice comptable suivant la fin des travaux ; À accepter tout contrôle des autorités compétentes pour les paiements sollicités, y compris auprès des fournisseurs ou tout autre intervenant, et à permettre ou faciliter l'accès à mon (notre) entreprise ainsi qu'à la comptabilité à jour ; À poursuivre mon (notre) activité et à conserver l'investissement pendant 5 ans après la date du versement définitif de l'aide (3 ans pour les PME), dans le même site, en état fonctionnel et pour un usage identique, sans modification importante des conditions de propriété, et à signaler immédiatement à FranceAgriMer tout changement significatif durant cette période. Dans le cas d'un matériel mobile, le bénéficiaire s'engage à respecter la liste des sites d'utilisation du matériel, transmise à FranceAgriMer en complément de la demande d'aide et à informer FranceAgriMer de toute modification de cette liste ; À détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente durant les 10 années civiles suivant celle au cours de laquelle le versement du solde de l'aide est intervenu : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, factures relatives aux achats et ventes du caveau.
<input type="checkbox"/>	<p>Je demande (nous demandons) une aide pour la création ou l'aménagement d'un caveau. Je m'engage (nous nous engageons) aussi, sous réserve de l'attribution de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> À ce que la vente des vins issus de ma production ou de la production des entreprises liées ou que je conditionne sous ma(mes) marque(s) ou sous les marques des sociétés liées, représente plus de 80% du chiffre d'affaires du caveau aidé, au minimum jusqu'à 3 ans après la date du paiement final de l'aide ; À ce que les vins commercialisés au sein du caveau soient à 100% d'origine communautaire et à 80% AOC ou IGP ; À tenir une comptabilité séparée pour le caveau aidé et la totalité de l'espace de vente permettant d'identifier les factures relatives aux achats et ventes de ces espaces de vente et à la fournir en cas de contrôle. Au sein de cette comptabilité les mouvements relatifs aux vins de mon exploitation seront tracés. La comptabilité séparée du caveau devra permettre de vérifier aisément le respect des obligations de 100 % de vin UE et 80 % d'AOP ou IGP en % des volumes commercialisés ; À envoyer à l'issue des 3 ans suivant la date de paiement final de l'aide, l'annexe récapitulative permettant de déterminer le pourcentage de chiffres d'affaires de la vente de vins issus de ma production ou de la production des entreprises liées ; À détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente jusqu'à la fin de la 5ème année civile suivant celle au cours de laquelle le versement du solde de l'aide est intervenu : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, factures relatives aux achats et ventes du caveau.

➤ Après avoir lu attentivement les engagements, merci de cocher ceux qui vous concernent avant de finaliser votre dossier

➤ Vous devez aussi lire la note d'information inscrite sous ces engagements. Si votre demande est complète, vous pouvez cliquer sur Finaliser.

➤ Lorsque vous cliquez sur Finaliser, le dépôt de votre dossier est effectif et notifié par un accusé d'enregistrement de la demande d'aide envoyé sur votre adresse mail.

➤ Vous pouvez ensuite revenir sur votre dossier autant de fois que vous le souhaitez avant la fin de l'appel à projet.

➤ Attention : à chaque fois que vous modifiez votre projet, vous devez re-cliquer sur Finaliser.

➤ NB : votre date d'ACT correspond à la date de votre premier clique sur le bouton Finaliser

VII. RECAPITULATIF

dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, factures relatives aux achats et ventes du caveau.

IMPORTANT

Je suis informé(e) (nous sommes informés) :

- qu'en cas d'irrégularité, de fausse déclaration ou si je ne respecte pas (nous ne respectons pas) mes (nos) engagements, je devrais (nous devons) rembourser les sommes perçues, majorées d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières. Je pourrais (nous pourrions) également être poursuivi(s) et sanctionné(s) sur la base des textes en vigueur ;
- que, conformément au règlement communautaire n° 259/2008, l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER et du FEAGA et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978)
- que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement de votre demande ainsi qu'à la réalisation de bilans économiques de la mesure par les services de FranceAgriMer. Les destinataires des données sont les services de FranceAgriMer. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à FranceAgriMer, 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Si cette demande est complète, cliquer sur "Finaliser" pour permettre sa transmission.

Votre dossier de candidature restera modifiable jusqu'à la date de clôture de l'appel à projet.

Imprimer le récapitulatif dans un fichier au format PDF 

Précédent

Finaliser

Si vous avez opté pour une dématérialisation incomplète, nous vous demandons de bien vouloir imprimer le récapitulatif en cliquant sur l'icône et le joindre aux pièces envoyées par courrier.



VIII. ANNEXES

région	antennes	adresse du service régional de FranceAgriMer	numéro	mail
Grand Est	Châlons-en-Champagne	Complexe agricole du Mont Bernard 4 rue Dom Pierre Pérignon CS 60440 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex	03.26.66.20.17	viti-investissement.grand-est@franceagrimer.fr
	Strasbourg	14 rue du Maréchal Juin CS 31009 - 67070 STRASBOURG cedex	03.69.32.51.08	
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	23 parvis des Chartrons 33074 BORDEAUX cedex	05.35.31.40.20	investissement-ALPC-bordeaux@franceagrimer.fr
Auvergne - Rhone Alpes	Lyon	FranceAgriMer 20 boulevard Eugène Déruelle 69432 LYON cedex 03	04.72.84.99.10	invcom.lyon@franceagrimer.fr
Bourgogne - Franche Comté	Dijon	DRAAF Bourgogne Franche Comté 4 bis rue Hoche BP 87865 21078 DIJON CEDEX	03.80.39.31.85	INVOCM.BFC@franceagrimer.fr
Bretagne	Rennes	Cité de l'Agriculture 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES cedex 09	02.99.28.22.18	
Centre-Val de Loire	Orléans	131 rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS cedex 2	02.38.77.41.41	ocm-viticole.draaf-centre@agriculture.gouv.fr
Corse	Bastia	Résidence plein sud Avenue Paul Giacobbi Montesoro 20600 BASTIA	04.95.51.86.46	investissementvitivinicole-corse@franceagrimer.fr
Ile de France	Montreuil	Unité Investissement Vin 12 rue Henri Rol-Tanguy TSA 20002 93555 MONTREUIL	01.73.30.30.00	viti-investissement@franceagrimer.fr
Occitanie	Toulouse	76 allées Jean Jaurès CS 38037 31080 TOULOUSE cedex 6	05.34.41.96.00	Occitanie.Investissements@franceagrimer.fr
	Montpellier	22 rue Claret 34070 MONTPELLIER	04.67.07.81.00	
Hauts-de-France	Amiens	Allée de la Croix Rompue 518 rue Saint-Fuscien CS 90069 80094 AMIENS cedex 3	03.22.33.55.86	srfam.draaf-hauts-de-France@agriculture.gouv.fr
Paca	Avignon	2 avenue de la Synagogue BP 90923 84091 AVIGNON cedex 9	04.90.14.11.00	paca-investissement-viti@franceagrimer.fr
Pays de Loire	Angers	10, rue Le Nôtre 49044 ANGERS	02.41.72.32.01	Investissementvitivinicole-Angers@franceagrimer.fr